



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 21 DECEMBRE 2023

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Olivier CHARLOIS , M. Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVAR, M. Franck CHOUQUET, M. Laurent CUNEO, Mme Anaïs DIR, M. JeanPierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Christine SINQUIN, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, Mme Marie-Hélène CHARLES ayant donné pouvoir à M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Amandine LAYEC ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Jean-David MARION ayant donné pouvoir à Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, Mme Marie-Claude PAGANELLIARGIOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Isabelle MONFORT, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE.

ABSENTS:

Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre COLIN, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON.

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023	9
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023	9
N°23/12/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	10
N°23/12/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	16
N°23/12/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	18
N°23/12/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	18
N°23/12/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	19
N°23/12/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	19
N°23/12/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	19
N°23/12/008 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	20
N°23/12/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	20
N°23/12/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	21
N°23/12/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	21
N°23/12/012 REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - MISE A JOUR 2023	22
N°23/12/013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023	22
N°23/12/014 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PROJET TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TPM	23

N°23/12/015	CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA PHASE 1 DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA MÉTROPOLE TPM - SECTION TECHNOPOLE DE LA MER - BIR-HAKEIM	28
N°23/12/016	VERSEMENT MOBILITE – FIXATION DU TAUX	29
N°23/12/017	CLOTURE ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS HORS PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.....	29
N°23/12/018	CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 3 ^E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	30
N°23/12/019	PROROGATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PROJET DE REALISATION DE LA PARTIE IMMOBILIERE DU PROJET MEUST ET MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS.....	30
N°23/12/020	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES PLACES EMILE CLAUDE, MARTIN BIDOURÉ ET LA PLACE D'ARMES A TOULON.....	31
N°23/12/021	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR (CENAQ).....	31
N°23/12/022	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES – GARE TOULON SAINTE-MUSSE	32
N°23/12/023	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - SITE CENTRE VILLE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE	33
N°23/12/024	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE D'OLLIIOULES - SITE GEFFRIER - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	33
N°23/12/025	VILLE DE TOULON - CONCESSION POUR LE RENOUELEMENT DU CENTRE ANCIEN - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE	34
N°23/12/026	VILLE DE HYERES - CONCESSION RENOUELEMENT CENTRE VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE	35
N°23/12/027	PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	36
N°23/12/028	ADOPTION DU REGLEMENT DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES DE LA METROPOLE TPM	36

N°23/12/029	INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.....	37
N°23/12/030	RAPPORT D'ACTIVITE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CREMATORIUM LA SEYNE-SUR-MER POUR L'ANNEE 2022	37
N°23/12/031	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).....	38
N°23/12/032	VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	38
N°23/12/033	VILLE DE LA CRAU - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET AU LIEU-DIT LA BASTIDETTE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU.....	39
N°23/12/034	MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/164 DU 28 JUIN 2022 - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES AVENUE JEAN MOULIN, IMPASSE SIMONE, IMPASSE NOËL VERLAQUE ET DES VOIES DE LA Z.A.C. SAINTE LUCIE (RUE PABLO PICASSO, RUE JOAN MIRO ET VOIE VERTE) A LA SEYNE-SUR-MER	40
N°23/12/035	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TPM, L'ASSOCIATION VILLA NOAILLES, LE CENTRE POMPIDOU, L'ASSOCIATION LES ARTS DECORATIFS, LE MOBILIER NATIONAL ET LE CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES - ANNEES 2024 A 2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE	41
N°23/12/036	PARC PRIVÉ - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE - AVENANT N°2 - PROLONGATION DU DISPOSITIF EN 2024 -AUTORISATION DE SIGNATURE.....	42
N°23/12/037	HABITAT PRIVE - BIEN CHEZ SOI - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS RELEVANT DES PLAFONDS ANAH - ANNEE 2024	43
N°23/12/038	AIDE AU PERMIS TPM 2024 - ADOPTION ET CHANGEMENT DES MONTANTS OCTROYES.....	44
N°23/12/039	RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	44
N°23/12/040	ADOPTION DU REGLEMENT DE PREVENTION, DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS POUR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	45
N°23/12/041	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE DALKIA, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID (THALASSOTHERMIE) DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER.....	46

N°23/12/042	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE GRDF, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, LA CRAU, OLLIOULES, LE PRADET, SAINT-MANDRIER, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, LA VALETTE-DU-VAR, HYERES, LA GARDE ET TOULON	47
N°23/12/043	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE ENEDIS, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LES COMMUNES DE HYERES, LA GARDE ET TOULON....	48
N°23/12/044	CONVENTION DE PARTENARIAT DU GRAND SITE DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS ET DES SALINS D'HYERES (2024-2026)	49
N°23/12/045	VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - AMENAGEMENT DE LA ZAE PREBOIS - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE	50
N°23/12/046	AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT PLURIANNUELLE POUR L'OPERATION CPER MEUST DU CNRS - PROROGATION DE LA CONVENTION INITIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	51
N°23/12/047	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2022.....	52
N°23/12/048	MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS RELATIFS A LA COMPETENCE EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE LA GARDE	53
N°23/12/049	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT - CHEMIN DES GOYS FOURNIERS A LA CRAU	53
N°23/12/050	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT- SECTEUR GAVARY A LA CRAU.....	54
N°23/12/051	CONVENTION RELATIVE A LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA STATION D'EPURATION AMPHITRIA CAP SICIÉ A LA SEYNE-SUR-MER	54
N°23/12/052	CANDIDATURE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI PCT [2024-2029]) - ET ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM COMME MAÎTRE D'OUVRAGE.....	55
N°23/12/053	CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE LA METROPOLE TPM ET DES ENTREPRISES DU BATIMENT EN VUE DE FACILITER LEUR MISE EN RELATION AVEC LES PARTICULIERS EN ZONE INONDABLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LEUR LOGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE	56
N°23/12/054	REGIE DE RECETTES PARKINGS METROPOLITAINS - TARIFICATION 2024.....	57

N°23/12/055	CONVENTION QUADRIpartite ENTRE LA METROPOLE TPM, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1 ^{er} FEVRIER 2024 AU 31 JANVIER 2025.....	57
N°23/12/056	ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	58
N°23/12/057	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2024 AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "VIGIE PORT"	59
N°23/12/058	PORT DE TOULON - CONCESSION COMMERCE -TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES EN 2024	59
N°23/12/059	PORT DE TOULON CONCESSION COMMERCE ET RÉGIES DE TOULON ET DE SAINT LOUIS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024	60
N°23/12/060	PORT DE TOULON HORS MISSIONS CONCEDEES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES EN 2024	60
N°23/12/061	PORT DE SAINT LOUIS DU MOURILLON - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	61
N°23/12/062	PORT DU BRUSC - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 ^{er} JANVIER 2024.....	61
N°23/12/063	PORT DU BRUSC - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024	62
N°23/12/064	PORT DE SAINT ELME - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 ^{er} JANVIER 2024.....	62
N°23/12/065	PORT DE SAINT ELME – TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024	62
N°23/12/066	PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 ^{er} JANVIER 2024.....	63
N°23/12/067	PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024	63
N°23/12/068	PORT DE L'AYGAUDE DU LEVANT - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 ^{er} JANVIER 2024.....	64

N°23/12/069	PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024	64
N°23/12/070	PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024.....	64
N°23/12/071	PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024	65
N°23/12/072	PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024.....	65
N°23/12/073	PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024	65
N°23/12/074	REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DU PALYVESTRE A HYERES - DEMANDE D'AUTORISATIONS AU PREFET DU VAR DE PENETRER ET D'OCCUPER TEMPORAIREMENT LES PROPRIETES PRIVEES.....	66

La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je souhaite la bienvenue et je vais demander à madame Anaïs Dir de bien vouloir procéder à l'appel.

Mme DIR.- Merci, Monsieur le Président.

(Il est procédé à l'appel)

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Je vous demande d'approuver, si vous n'avez pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 16 novembre. Oui, Madame Monfort ?

Mme MONFORT.- Merci, Monsieur le Président.

Madame Portuese m'a demandé de modifier une phrase. Je ne sais pas à quelle ligne c'est, mais il est marqué : « *Au-delà des raisons du désaccord sur le fond qui vous oppose, il s'en est bien expliqué et vous lui avez répondu, on peut ne plus avoir débat* » ; j'ai dit exactement : « *Il peut y avoir débat* ». Elle voulait que l'on corrige ça.

M. LE PRESIDENT.- Honnêtement, je n'ai pas gravé dans le marbre les déclarations. Écoutez, il sera fait comme Madame Portuese l'aura souhaité, comme à chaque début de séance, mais bon, on peut éventuellement passer aussi à l'ordre du jour. Merci pour l'observation.

Suite à la remarque de Madame Portuese, sur le procès-verbal du Conseil Métropolitain du 16 novembre 2023, à la troisième ligne de la page 40, il convient de lui « il peut y avoir débat » au lieu de « on peut ne plus avoir débat ».

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Vous avez reçu également le compte rendu des décisions métropolitaines.

Nous allons passer aux délibérations qui, pour beaucoup, sont des délibérations budgétaires, puisque les budgets principaux de la Métropole vont être présentés. Cela va être la mission d'Ange Musso à qui je donne la parole pour le budget principal de la Métropole, le Budget Primitif.

**N°23/12/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE
2024**

M. MUSSO.- Monsieur le Président, merci.

Mes chers collègues, notre budget principal s'équilibre en fonctionnement à 436 377 857 €.

Nous avons une augmentation de 5 % de nos dépenses qui se répartissent de manière moyenne sur les charges à caractère général, on est quasiment à plus 5 %, ce qui correspond essentiellement aux hausses des prestations de service, les contrats avec les remises, les applications des coefficients correcteurs et, bien sûr, les primes d'assurance. Nous sommes touchés, nous aussi.

L'inflation sera prise en compte, on l'estime entre 3 et 3,5 %.

En ce qui concerne les charges de personnel, essentiellement, là aussi, une augmentation d'environ 3,5 à 4 %. Pourquoi ? Il y a la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 que l'on prendra sur une année complète, aussi les éventuelles primes d'inflation pour 1,5 M€.

Les autres chapitres de fonctionnement augmentent aussi en moyenne de 5 %. On a une augmentation assez sensible, plus de 700 000 € pour le SDIS, et les frais financiers que l'on a un peu augmentés en prévision, c'est vraiment une prévision d'augmentation des taux d'intérêt.

Sur les recettes, nous avons aussi une augmentation de 5 % ; essentiellement, il faut retenir que nous sommes très prudents sur les recettes, parce qu'on ne les connaît pas encore exactement aujourd'hui, on les connaîtra en début d'année.

Par conséquent, sur les impôts directs locaux, on est à 94,5 M€ environ, sans toucher les taux, bien évidemment.

On a une fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation de 217 M€. Il faut se souvenir que la dernière taxe d'habitation nous rapportait à peu près 80 M€, mais elle compense aujourd'hui aussi la CVAE qui nous rapportait environ 20 M€.

L'attribution de compensation versée par les communes : certaines communes versent une attribution de compensation à TPM.

Le fonds de péréquation intercommunale et communale, pour 6,5 M€ et ensuite, quelques reversements annexes, notamment sur les jeux et paris hippiques.

En ce qui concerne les dotations et participations, la dotation d'intercommunalité on la prévoit à 16 400 000 € et la dotation de compensation à 29 M€.

En investissement, nous équilibrons notre budget à 266 951 252 € ; c'est stable par rapport à l'année dernière.

Nous avons des subventions d'équipement pour près de 24 M€, essentiellement pour le secteur locatif, l'enseignement supérieur, les opérations d'aménagement urbain, et des fonds de concours, bien sûr, pour 2,5 M€ pour les projets communaux.

En ce qui concerne les études, les travaux de voirie, on est à près de 200 M€, c'est notre gros chapitre : 80 M€ pour la voirie, 23 M€ pour l'aménagement, 16 M€ pour l'enseignement supérieur, 14 M€ pour la culture, quasiment 12 M€ pour l'habitat et 10 M€ pour l'environnement.

Nous avons un chapitre important, ce sont les opérations de comptes de tiers réalisées par TPM : il y a 5 M€, c'est essentiellement pour la Ville de Toulon, pour les ressources numériques mutualisées.

En ce qui concerne l'annuité du capital de la dette, c'est 22 M€, à peu près 5 M€ d'intérêts, mais ça, c'est en fonctionnement. Dernière information sur l'annuité de la dette, nous sommes en capacité de remboursement de 4,8 années, ce qui est dans la moyenne. On est à 4,9 – 5 ans, dans la moyenne des métropoles.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, on a le fonds de compensation de la TVA pour 15 M€, la taxe d'aménagement pour 7 M€, mais il faut savoir que la moitié de cette taxe d'aménagement est reversée aux communes, donc pour 3,5 M€, qui apparaît en dépense d'investissement.

On a une attribution de compensation d'investissement versée par les communes pour 25 M€, les amendes de police, radars automatiques pour 5,5 M€, et les subventions d'Investissement pour 28 M€.

Les opérations d'ordre, ce sont essentiellement les amortissements et les immobilisations et l'étalement des charges Covid. Souvenez-vous, on avait voté un étalement des charges Covid en investissement, pour quasiment 42 M€.

Nous prévoyons, nous ne réalisons pas, nous prévoyons, comme chaque année, un emprunt d'équilibre qui nous permet de voter notre budget en décembre pour être prêt à travailler dès le 1^{er} janvier. Cet emprunt d'équilibre s'élève à 131 M€. Je vous rappelle :

- en 2023, il s'élevait à 137 M€, nous avons réalisé 20 M€
- en 2022, il s'élevait à 177 M€, nous avons réalisé 40 M€
- en 2021, il s'élevait à 130 M€, à peu près comme cette année, et nous avons réalisé 20 M€.

C'est simplement un emprunt d'équilibre qui sera baissé lors du vote des prochaines délibérations modificatives ou du budget supplémentaire.

Notre budget s'équilibre en fonctionnement à 436 377 857 € et, en investissement à 266 951 252 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur Musso.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Mes chers collègues, dans ces temps où les clivages politiques et les victoires idéologiques sont sur toutes les lèvres des observateurs de la vie politique, je crains aujourd'hui que nous ne participions pas au consensus autour de votre budget. Permettez-moi, et permettez au Rassemblement national de distinguer quatre points avec lesquels, pour illustrer nos désaccords, vous comprendrez aisément que nous trouvons des justifications pour ne pas voter votre budget.

Tout d'abord les dotations au BHNS. Nous en reparlerons sûrement pendant cette séance, mais vous connaissez notre profond désaccord, quitte à se lancer dans de grands investissements structurants pour un mode de transport en site propre, c'est-à-dire avec une voie dédiée, nous préférons, nous pensons qu'il est d'intérêt et de diamètre suffisant pour notre métropole ou nécessaire de plutôt privilégier un projet tramway. C'est un profond désaccord. Le BHNS est toujours dans vos budgets.

Permettez-nous aussi d'aborder la question des 5 500 000 € que nous devrions donner, si je suis les lignes de votre budget, au GIP du Grand Prix de Formule 1. Nous attendons d'ailleurs toujours le compte rendu de la commission de contrôle autour de la dette abyssale et des dérives probables autour de ce GIP. Là aussi, nous ne sommes pas d'accord pour signer un chèque en blanc. Je sais qu'il y a des voix dans ce Conseil métropolitain qui aussi s'inquiètent de cela, mais nous souhaitons le rappeler.

Reprendre un exemple aussi, celui de la perfusion systématique et sans esprit critique au sein des subventions culturelles. Je prends un exemple : je rappelle que si la culture n'est pas en soi, n'a pas de vocation politique en soi, il y a une culture confisquée, boboïsée, idéologisée qui, parfois, reçoit nos subventions et nous ne trouvons pas cela équilibré. Le 1,8 M€ pour la villa Noailles devrait, selon nous, participer à un autre choix de notre Conseil métropolitain. Je sais aussi que cet avis peut être partagé, mais, encore une fois, ça ne veut pas dire qu'il faille réduire les subventions culturelles, mais ça veut dire que l'on ne peut pas tout subventionner en matière de culture.

Permettez-moi enfin d'aborder le quatrième point, celui de la fiscalité. Vous nous attendez peut-être là-dessus. Je rappelle que la fiscalité locale de notre métropole n'a jamais été aussi écrasante pour nos contribuables. Je rappelle que les impôts et taxes pèsent dans votre budget à hauteur de 338 M€, que nous avons le taux de CFE, un des taux de CFE les plus importants des métropoles de France. Si je prends une comparaison que j'ai trouvée intéressante avec la métropole de Bordeaux : deux fois plus d'habitants et un périmètre de fiscalité en valeur équivalente au nôtre, c'est donc bien que par habitant, les gens de Toulon Provence Méditerranée paient deux fois plus de taxes et d'impôts que les habitants de la métropole de Bordeaux, pourtant sur

un périmètre économique qui n'est pas totalement décorrélé de ce que nous vivons ici.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, si nous ne votons pas le budget, nous voulons aussi vous apporter un regard critique sur les retards en termes d'infrastructures qui ne peuvent pas s'expliquer que par les lourdeurs administratives que l'État impose toujours plus à nos collectivités. Le transport en site propre, votre BHNS, même si vous connaissez notre divergence : en retard. L'électrification des quais, même si elle va intervenir, arriver enfin : en retard. Le projet Mayol à Pipady : en retard et même en retard à l'allumage alors pourtant que des engagements avaient été pris.

En un mot comme en cent, nous avons changé de président au sein de cette collectivité, nous attendions peut-être, avec l'exposé de ce budget, plus un acte politique, une vision politique qu'un simple acte administratif. Quelle vision politique ? Quelle évaluation des choix passés ? Quelle projection fait-on ? C'est aussi un regret, le fait que le vote d'aujourd'hui apparaisse plus comme un choix comptable que comme une projection politique. Résolument, nous voterons donc contre votre budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, et avant de donner la parole à Ange Musso, permettez-moi quelques commentaires.

Sur le BHNS, il y aura matière à débat éventuel, même si on a quand même l'impression que des délibérations ici ont tranché le sujet.

Sur le GIP, je parle de conserve avec le président du Département ; nous avons écrit au président Estrosi pour lui demander la convocation de l'assemblée générale du GIP pour mettre fin à cette institution de telle façon que les comptes puissent être apurés. Un audit a été fait, il semblerait que des compléments ont été demandés par le président. Nous estimons qu'aujourd'hui il faut arrêter ce GIP. Il faut que, même sans, je dirais, préjuger de ce qu'il conviendra de faire ultérieurement et des jugements qui pourraient intervenir, il faut arrêter la dette qui continue à courir, mais on ne peut pas ne pas avoir de réponse au courrier que l'on envoie et aux demandes que l'on fait.

Sur les subventions culturelles, avec peut-être un peu de fierté, j'ai envie de dire que, de toutes les institutions culturelles du Var, je ne me laisserai pas aller à dire de la région, ce qui se fait à Noailles, qu'on le conteste ou que l'on y adhère, est sans doute ce qui a le plus de notoriété internationale. Sans conteste. Je crois que le Festival de Mode a une notoriété internationale, le Festival de Design qui se partage désormais entre Hyères et Toulon a une notoriété plus que nationale. On a donc une institution, certes critiquable, comme toutes les institutions culturelles, il n'y a pas beaucoup d'institutions culturelles qui a pu un jour faire l'unanimité, mais au-delà de l'interprétation que chacun de nous peut en faire, et je les respecte toutes, il y a un fait objectif aujourd'hui qui est que l'on a une expression qui permet aux villes concernées et à la Métropole de rayonner à l'extérieur. Vous dites 1,8 M€,

c'est élevé, sans doute, mais est-ce que c'est utile, nécessaire, et une contribution au rayonnement de la Métropole ? Certainement !

Je prends un autre exemple, qui n'est pas culturel, mais qui est sportif, c'est comme si l'on se demandait, dans une prochaine délibération, si la contribution que l'on fait au profit du RCT n'est pas excessive. Le débat est ouvert. Simplement, le Rugby Club Toulonnais a contribué à faire connaître Toulon dans le monde entier ! Ce n'est pas secondaire et donc, il peut y avoir parfois des priorités. Je pense que Noailles au plan culturel joue un rôle pratiquement comparable.

Vous avez ensuite évoqué la fiscalité écrasante. Je crois que la fiscalité, il faut la voir dans sa globalité et pas uniquement isoler la CFE, et puis chaque territoire a son histoire.

Et les retards... Honnêtement, peut-être qu'un jour, dans certaines communes, vous serez aux responsabilités, vous l'êtes déjà, les retards se multiplient. La gestion d'une commune aujourd'hui ou d'une collectivité n'a rien à voir avec ce qu'elle était dans le mandat précédent ou dans les dix ou vingt dernières années, parce que les exigences normatives s'accumulent sans cesse, avec des gouvernements, en tous les cas des responsables, quelles que soient leurs sensibilités, qui veulent toujours aller plus loin que leurs prédécesseurs, les exigences éthiques, environnementales, les divorces, parfois la schizophrénie entre le point de vue de l'État central et de l'État local, bref, c'est très, très compliqué aujourd'hui qu'un projet important puisse être achevé en moins de trois mandats. Il y a quelque temps, c'était en moins de deux et j'ai connu le temps où c'était à la fin du premier mandat ! C'est fini. C'est fini, c'est comme ça. On peut s'en réjouir si l'on veut tout verrouiller tous azimuts, même si c'est parfois contradictoire, on peut le regretter si, comme moi, on pense que le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Quant à l'acte politique majeur qui aurait pu être celui du nouveau président, je crois qu'il ne serait pas de bon aloi. D'abord il faudrait que je me demande si j'en ai le souhait, mais comme je l'ai dit, nous sommes ici dans la continuité. La politique de la Métropole a été définie d'abord depuis plusieurs mandats, mais notamment dans la première moitié de ce mandat par Hubert Falco et sa majorité. Je trouverais saugrenu que pour une interruption, que j'espère temporaire, les choses soient remises en cause. Qu'il y ait, à la fin de ce mandat et pour les mandats précédents, de nouvelles générations ou des générations identiques qui décident d'une politique infléchie, c'est le débat démocratique électoral, en revanche, quand on est sur une trajectoire, il me semble que, compte tenu du contexte qui s'est produit, ce qui doit être fait, c'est d'être le plus efficace possible, le plus loyal possible, et de continuer les choses.

Je mettrai un amendement, si vous permettez, l'amendement est le suivant : il y a des évolutions, vous avez cité le BHNS, mais il y a, dans différentes communes, des perspectives de projets très importants, je pense à Toulon, je pense à la Seyne, qui vont engendrer, sans doute dans les années à venir, des investissements importants, peut-être plus importants que ceux que l'on fait en moyenne. Je suis de ceux qui pensent qu'il faudra sans doute adapter,

peut-être infléchir la stratégie financière et budgétaire de la commune et, de ce point de vue, je serais assez favorable à demander le conseil d'experts, pourquoi pas un audit pour, en fonction de ces perspectives qui modifieront un peu la donne, demander quel est leur avis sur la stratégie financière à suivre. Ça, oui, cela m'intéresse, peut-être un titre personnel, peut-être aussi en tant que président, mais en tous les cas en tant que nécessité pour des évolutions fortes qui vont se produire dans les dix années à venir. C'est nonobstant les élections, c'est nonobstant les mandats, et quelle que soit la continuité qui peut être assurée ici, c'est une nécessité, à un moment donné, de regarder un peu comment adapter les choses.

Monsieur le Président du Département, je vous en prie.

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire à Monsieur Navarranne une preuve, s'il veut, de la solidité de notre positionnement par rapport au GIP en ce qui concerne les collectivités varoises qui en sont membres. Le rapport qui a été établi, un rapport financier qui a été établi par les cabinets Fidal et Sémaphores révèle un certain nombre de sujets qui nous préoccupent et il a donc été décidé il y a déjà au moins deux ou trois mois, et cela a été publié dans la presse, ce n'est pas un secret, il a été décidé pour les trois communautés concernées, c'est-à-dire la Métropole, le Département et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, de faire un signalement au procureur sur la base de l'article 40, ce qui a été fait et adressé au procureur. Je dis ça, Monsieur Navarranne, pour que le positionnement de nos collectivités soit très clair dans votre esprit. On ne cautionne rien, on demande la lumière, en particulier la lumière du tribunal judiciaire de Toulon.

M. LE PRESIDENT.- Ange Musso.

M. MUSSO.- Oui, une précision et une remarque d'ordre général.

Je crois que vous avez tout dit, avec le président du Conseil départemental.

Sur la fiscalité, chaque année, je pense que l'on a un problème. La fiscalité, ce n'est pas 300 M€, c'est 200 M€. Vous rajoutez les 100 M€ de TVA, or la TVA, c'est la consommation. Oui, oui, la fiscalité, c'est 200 M€ et se rajoutent les 100 M€ de TVA.

Ensuite, une remarque d'ordre général sur la culture : nous sommes très attachés, en ce qui nous concerne, à la liberté en général et à la liberté artistique en particulier.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Sinon, je vais mettre aux voix le Budget primitif et principal de la Métropole. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 69

**CONTRE : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY –
M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. MARION – Mme
MUSCHOTTI – Mme ROUSSEL**

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Budget annexe transports, vote du budget primitif. Ange Musso.

**N°23/12/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET
PRIMITIF - EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- Notre budget annexe transports s'équilibre pour 2024, en fonctionnement à 105 640 350 € et, en investissement, à 33 046 000 €.

Ce qui change essentiellement dans notre budget, c'est un nouveau poste de dépense : avec la nouvelle DSP, nous avons pris en compte le forfait de charges versé au délégataire et le délégataire nous reverse le montant des tickets. C'est ce qui change un peu.

Sur l'investissement, ce qui est très important, c'est l'achat de nouveaux bus propres pour près de 5 M€ et tous les travaux sur nos quais, sur nos pôles d'échanges multimodaux, sur les ateliers de bus.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Je vous remercie pour les explications. Nous en avons déjà parlé, sur l'intervention sur le vote du budget primitif, nous serons donc contre ce budget transports, mais permettez-moi une précision, Monsieur Musso, la page 6 du document qui nous est fourni par la Métropole, c'est-à-dire par les services, c'est le produit estimé de la fiscalité locale, c'est-à-dire qu'on ne parle pas de la TVA, s'élève à combien ? 318 M€.

M. MUSSO.- 117 M€ de TVA ! Bon, alors on rajoute la TVA, c'est sur un chapitre comptable, c'est tout, Monsieur Navarranne !

M. NAVARRANNE.- Sur les chapitres 731 et 735, il n'y a pas la TVA sur ces deux chapitres. Reprenez la page 6 de votre rapport.

M. MUSSO.- Je vous garantis que c'est 200 M€ plus 117 M€ de TVA, de compensation. Alors, si on veut jouer à ça, de la taxe d'habitation que nos habitants de la Métropole ne paient plus. Plus personne ne paie de taxe d'habitation !

M. LE PRESIDENT.- Sauf les résidences secondaires. Pardon, je plaisante.

Madame Muschotti.

Mme MUSCHOTTI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement évoquer sur cette délibération, évidemment sans être trop longue, je vous rassure, la question du tramway, simplement pour rappeler, et ce qui explique aussi mon vote sur tous ces sujets, un vote d'abstention. Je l'avais dit et je le redis : ce n'est pas l'incantation d'un objet, je fais comme tout le monde, je regarde, je lis, j'essaie de comprendre pourquoi certaines villes ou certaines métropoles ou communautés d'agglomération décident d'aller vers un tramway, et je ne peux m'empêcher de rappeler ici une étude qui avait été commandée par la Métropole, une étude réalisée par le Certu qui est un service lié au ministère des Transports qui, aujourd'hui, fait partie du Cerema qui parle plus, qui nous parle plus, et qui disait, dans son rapport concernant la métropole toulonnaise « *qu'au regard des prévisions de trafic, même les plus pessimistes, le tramway semblait le seul système qui puisse permettre de répondre efficacement aux problématiques d'embouteillage* ». Il ajoutait, et ça démontre bien ma position qui n'est absolument pas une position politicienne, puisqu'elle est censée rendre service à nous toutes et à nous tous, le rapport ajoutait « *que l'expérience française et européenne montre qu'il n'est pas judicieux de choisir un système qui atteint sa limite de capacité dès sa mise en service ou peu de temps après* », en ajoutant que, en plus « *cela pourrait diffuser une image négative des choix politiques d'une collectivité ou d'une instance auprès de la population* ». Je sais que mon intervention est vaine, mais j'avais besoin de le rappeler ici, parce que j'y crois toujours.

M. LE PRÉSIDENT.- Si ça fait du bien, il n'y a pas de problème. Pas d'autres observations ?

Je mets aux voix le budget Transports. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 69

CONTRE : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – Mme ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Budget annexe Parc d'activités marines Saint-Mandrier-sur-Mer.

Monsieur Musso.

N°23/12/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget annexe du parc d'activités marines de Saint-Mandrier-sur-Mer s'équilibre en fonctionnement à 1 725 287 €, et en investissement à 1 384 785 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc adopté.

Espaces d'activités entrepreneuriales, innovantes et universitaires.

N°23/12/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 3 284 467 €, et en investissement à 228 400 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Aménagement des zones d'activités économiques.

N°23/12/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 17 726 000 € et, en investissement, à 8 863 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 70

CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Budget annexe assainissement.

N°23/12/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 24 248 310 €, et en investissement à 34 885 310 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 70

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 5 – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – Mme ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Assainissement non collectif.

N°23/12/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 33 020 €, pas d'investissement.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 70

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 7 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –
M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Budget annexe de l'Eau.

***N°23/12/008 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF -
EXERCICE 2024***

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 16 721 000 €, et en investissement à 20 480 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 70

**CONTRE : 4 – M. BALADACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY
– M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 3 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –
Mme ROUSSEL**

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Ports métropolitains.

***N°23/12/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU
BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024***

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 9 499 462 €, en investissement à 10 654 637 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observations ? Qui est pour ? Abstention ?
Contre ?

POUR : 70

CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. MARION –
Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

(Adoption à majorité).

Je vous remercie.

Toulon, port de commerce.

***N°23/12/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE
DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024***

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 6 206 710 €, et en investissement à 3 980 910 €.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets en voix : qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 70

CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. MARION –
Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Parkings métropolitains.

***N°23/12/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS – VOTE
DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024***

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 882 500 €, et en investissement à 1 080 900 €.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Contre ?

POUR : 70

CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. MARION –
Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Répartition de la dotation de solidarité communautaire, mise à jour 2023.
Ange Musso.

N°23/12/012 REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - MISE A JOUR 2023

M. MUSSO.- Il s'agit de voter la répartition de la dotation de solidarité communautaire pour un montant global de 3 600 000 €.

Je rappelle que la commune du Revest est la seule à en profiter, donc merci beaucoup. Nous avons fixé un minima de 50 000 €, sachant que là, nous ne votons pas 50 000 €, mais la différence est prise en compte dans l'attribution de compensation. Merci, mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 71

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –
M. NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Budget assainissement non collectif, décision modificative n° 2.

N°23/12/013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Mes chers collègues, il s'agit de l'abondement du chapitre 65 pour la prise en compte des pertes sur créances irrécouvrables. C'est un jeu d'écriture qui s'équilibre à zéro.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 71

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –
M. NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité).

Mise à jour de l'autorisation de programme relative à la programmation pluriannuelle de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un projet transport commun en site propre (TCSP) de la métropole TPM. Monsieur Chenevard.

N°23/12/014 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PROJET TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TPM

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, sur les trois délibérations qui suivent, si vous le permettez, je voudrais profiter de ce temps qui nous est offert pour faire un tout petit point et peut-être pour apporter un certain nombre de précisions sur ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Les questions de mobilité sur un territoire ne se jugent pas à l'aune d'une ligne de transport. Nous en avons 66 dans le territoire métropolitain, nous avons un réseau de RER métropolitain et c'est important de rappeler à ceux qui appellent les rails que les rails sont déjà dans la Métropole, puisque nous avons un réseau de RER métropolitain, et que sur les six gares qui sont à l'intérieur du territoire de Toulon Provence Méditerranée auxquelles on rajoute les sept gares qui sont en périphérie, nous drainons des milliers de gens.

Pour ceux qui avaient des doutes sur le fonctionnement de la halte de Sainte Musse, par exemple, on est entre 80 et 90 000 personnes par an, avant même d'avoir terminé la première année d'exploitation ! C'est la preuve que ces gens qui, précédemment, utilisaient vraisemblablement leur voiture pour venir à l'intérieur du territoire métropolitain le font désormais avec du transport en commun. C'est important. Pourquoi ? Parce que quand vous mettez bout à bout tous les éléments qui structurent une mobilité, c'est pour ça que vouloir ramener la mobilité au seul sujet du TCSP est une erreur majeure.

En réalité, la mobilité sur un territoire, c'est le décompte général de tout ce qui concourt à la mobilité, et ce décompte général nous fait passer de 63 % d'usage de la voiture en 1998 à 52 % l'année dernière. Si ça, ce n'est pas le résultat d'une politique de mobilité efficace, excusez-moi, je me demande où l'on va aller chercher des chiffres encore meilleurs, et ils seront encore meilleurs. Ils seront encore meilleurs, parce qu'avec le réseau de RER métropolitain, avec les 66 lignes du réseau de transport, dans les trois lignes du transport en commun en site propre qui sont des lignes maritimes, car je rappelle que nous avons déjà un transport en commun en site propre dans le territoire, c'est notre réseau maritime, si vous ajoutez à cela la ligne future du TCSP, dont nous parlerons tout à l'heure, la marche à pied, le vélo, vous avez un réseau qui est un réseau structuré et organisé.

Donc, c'est vrai que c'est une erreur de considérer que le transport en commun en site propre terrestre est l'alpha et l'oméga de la mobilité sur notre territoire. Je le répète, pour ceux qui sont des adeptes du rail, les rails, on les a déjà dans le territoire, c'est notre réseau de RER métropolitain.

Voilà, Monsieur le Président, globalement ce que je voulais dire au préalable, avant d'attaquer la délibération que vous avez évoquée, qui est une

délibération qui fixe la mise à jour de l'autorisation de programme. On ne change pas les montants, mais on fixe seulement la mise à jour. Pourquoi on fixe la mise à jour ? Tout simplement parce que, pour ceux qui auraient douté que la concertation ne soit pas la façon dont nous fonctionnons dans cette Métropole, la concertation, et notamment la dernière réunion, puisque nous avons eu une série de six réunions dans les cinq communes qui sont concernées par le transport en commun en site propre, la dernière réunion qui était la deuxième dans la même commune, mon cher Robert Beneventi, nous l'avons tenue de mémoire le 6 décembre 2022, et cette dernière réunion nous a permis de valider la modification du parcours du transport en commun en site propre.

Cette modification du parcours entraîne naturellement un complément d'études nécessaire, elle entraîne naturellement le fait que sur l'instruction du dossier de la déclaration d'utilité publique que nous soumettrons au préfet, il y a deux kilomètres différents, et donc il y a une modification à faire.

C'est tout l'objet en réalité des deux délibérations qui suivent : la première, celle de la mise à jour de l'autorisation de programme sur la maîtrise d'ouvrage où l'on ne change pas les montants, mais on décale légèrement, et puis la suivante nous y reviendrons, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Yannick, pour cette pédagogie utile, en tout les cas pour le Président. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Leroy, je vous en prie.

M. LEROY.- Merci, mais je ne peux pas laisser passer toutes ces affirmations. Si on prend le rail existant, d'abord il est un peu en saturation, il y a très peu de trains, par exemple pour aller à Hyères, les gares ne sont pas forcément au centre-ville, on n'a pas de gare au centre de La Seyne-sur-Mer ou d'Ollioules, les tarifs ne sont pas adaptés, il n'y a pas de carte Zou Mistral, donc cela revient beaucoup plus cher de prendre le train pour les gens que de prendre le bus.

Vous parlez de 62 % pour la voiture qui a beaucoup diminué, mais le nombre de la population a augmenté, finalement le nombre de voitures circulant est toujours le même ; on le voit bien dans les bouchons qui sont de pire en pire.

Vous parlez du vélo qui est aussi très intéressant, mais la piste cyclable ne traverse pas Toulon de manière sécurisée.

Je pense que la taxe dont on va parler, puisque vous parlez sur les trois délibérations qui viennent, la taxe perçue depuis plus de 20 ans n'a pas encore permis de retour sur investissement. Quand je compare Toulon à d'autres agglomérations qui sont capables de réaliser une ligne de tram en cinq ans, une fois la DUP obtenue, on a obtenu une DUP en 2005 pour un tram dont toutes les études indépendantes ont montré les avantages. Un tram fait passer dans une rame, par exemple, 400 personnes, alors qu'un BHNS n'en fait passer que 150.

De mon côté, je vais m'entêter à vous poser des questions et à essayer de vous faire réfléchir tant que la situation restera ainsi bloquée. Je reste à votre disposition pour vous montrer toutes les études qui montrent l'intérêt du tram par rapport au BHNS pour TPM, dans une ville qui est coincée justement entre la mer et la montagne, on a besoin de faire passer rapidement les gens de l'est à l'ouest par un moyen de transport qui permet de s'arrêter à différents points, et non pas uniquement dans six ou sept stations comme le permet le train actuel. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Christian Simon.

M. SIMON.- Je voudrais faire une intervention, je ne parlerai pas du tramway, mais je parlerai du rail, comme l'a dit Yannick Chenevard. Nous avons beaucoup travaillé au précédent mandat avec la Région pour que soit mis en avant ce RER toulonnais, puisque cela va faire partie de la première tranche des travaux qui sont prévus dans la Ligne nouvelle.

Je voudrais contredire ce qui vient d'être dit, c'est que le rail est beaucoup plus utilisé. C'est vrai qu'aujourd'hui la cause, c'est entre La Crau et la Garde, puisqu'il y a un nœud ferroviaire, on a une voie unique qui doit traverser les doubles voies où il y a les trains de grandes lignes. Vous savez que dans les futurs travaux qui doivent être réalisés, justement la gare de la Pauline va dénouer ce dispositif.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que, par contre, il sera urgent, et je te l'avais dit, Yannick, de créer des parkings relais. Vous avez parlé de gares qui n'étaient pas en centre-ville, ce n'est pas le cas à La Crau, par exemple à Hyères on peut considérer quand même que cela fait partie d'un des centres-ville, puisque le quartier de la gare est très occupé quand même, donc je voudrais vous dire que les parkings, c'est une solution aussi près des gares pour permettre ce transfert de personnes vers le centre de la Métropole ou vers Marseille.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

M. NAVARRANNE.- Monsieur le Président, pardon, j'ai remplacé Monsieur Leroy, mais puisque Monsieur Chenevard a ouvert le dossier général, permettez-moi d'intervenir sur ce dossier général, ce qui sera lié à toutes les délibérations qui seront présentées par la suite.

J'entends dire que nous avons un réseau de RER, pardon de le dire, mais nous allons, nous devrions avoir, nous n'avons pas encore ce réseau, même si les rails existent, mais elles existent depuis à peu près toujours, en tout cas de mémoire vive que nous pourrions avoir les uns et les autres. Ce réseau n'est pas encore existant, le réseau de RER, le cadencement attendu n'est pas encore réalisé. Il devrait se réaliser.

Quand je parlais des retards, pour le coup, il n'y a pas de retard sur le plan, pour le moment, qui a été adopté. Je présenterai quand même un grand regret, c'est que, pendant des années, votre majorité s'est fourvoyée dans

l'acceptation d'un projet de LGV qui nous a fait prendre énormément de retard, misant tout sur la grande vitesse plutôt que sur l'évolution positive des phases 1 et 2 de la Ligne nouvelle (je ne parle pas des phases 3 et 4 avec lesquelles nous avons des désaccords), mais enfin le projet LGV écarté ces phases 1 et 2 ont un effet très positif.

Mais pardon, Monsieur Chenevard, nous n'avons pas un réseau de RER, nous allons avoir, les rails sont déjà là, mais ils ne sont pas là depuis hier, les rails, pardon, sont là depuis bien avant.

Permettez-nous aussi de dire que, puisque ce réseau effectivement ferroviaire est plébiscité, puisque la halte de Sainte Musse est une très bonne chose, il faut le dire, est plébiscitée, c'est bien que c'est la question du rail qui apporte un élément positif par rapport à la route et, dans le clivage qui nous anime, la différence entre un BHNS et un TCSP, non seulement c'est le volume de voyageurs dans une rame, mais c'est aussi la question des rails, du rail qui permet d'aller beaucoup plus vite et d'avoir beaucoup plus de fiabilité. On pourrait aussi trouver et dire, comme un argument d'évidence, que le rail serait aussi plébiscité sur un mode de transport en commun TCSP, tramway plutôt que BHNS.

Quand on parle du décompte général de l'utilisation de la voiture, l'utilisation de la voiture individuelle diminue partout, en tout cas dans toutes les métropoles, et dans les mêmes proportions dans la métropole Toulon Provence Méditerranée qu'ailleurs.

Enfin, permettez-nous de rappeler, ça va être non pas la délibération présente, mais celle d'après, que le contribuable, j'en parle aussi, sans débat pour le coup sur la fraction de TVA que l'on récupère à la place de la taxe d'habitation, cher Ange Musso, le versement transport a été augmenté il y a 25 ans de 0,75 point. Pour un projet tramway, ce sont plus de 500 M€ qui ont été prélevés, pour nous d'ailleurs à juste titre, dans le cadre d'un projet structurant, dont aujourd'hui, pour cette enveloppe de 500 M€ on n'a pas encore commencé à fournir un service. Des travaux ont commencé, des voies en site propre sont existantes sur lesquelles on fait rouler, par exemple, la ligne 1 en partie, mais ces 500 M€, cette cagnotte, pardon de l'appeler ainsi, et donc là où nous parlions de retard, il y a un certain nombre de maires qui, à l'époque, avaient validé cette question du tramway, qui sont toujours en exercice, nous trouvons, nous en tout cas, que du retard a été pris.

Sans contester que des évolutions positives peuvent être constatées et mettre à votre crédit, on est parfaitement capable de le dire, même si, effectivement, dans son ensemble, parce qu'on n'est pas des obsédés uniquement du tramway, il y a des évolutions sur notre réseau Mistral, sur les lignes de bus, sur les lignes de bateau-bus, il y a beaucoup de choses positives, comprenez quand même que sur cet élément structurant, on puisse avoir un débat, même clivant, mais qui n'apparaît pas selon nous, et qui ne devrait pas apparaître pour vous comme une obsession unique, à travers simplement le projet tramway. Bien sûr que la vision d'ensemble existe et qu'on est capable de saluer les évolutions positives, parfois même de les voter conjointement avec vous, et de reconnaître parfois que vous pouvez aussi faire de bonnes

choses. Mais là, sur le BHNS, nous ne partageons pas votre *satisfecit*. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur Chenevard, sur les bonnes choses, allez-y.

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, sur le sujet du choix du mode, on ne revient pas dessus, il a été tranché ; je vous rappelle les deux heures d'échanges, de débat que nous avons eu ici, je rappelle les délibérations sur le sujet.

Je voudrais juste, si vous le permettez, revenir sur le projet de la LNPCA qu'il ne faut absolument pas dissocier du projet du RER métropolitain. Ce projet de la LNPCA que nous avons lancé, c'est un projet dont l'objectif est la désaturation des trois métropoles : Marseille, Toulon et Nice, ce n'est pas un projet de grande vitesse, c'est un projet de désaturation et ce projet, notamment, accompagne les projets de RER métropolitains de Marseille, de Toulon et de Nice.

Sur Toulon, sur la métropole toulonnaise, dans le département du Var, en réalité ce projet de RER métropolitain n'est pas un projet exclusivement toulonnais, métropolitain, c'est un projet départemental, puisqu'il y a sept gares qui drainent les milliers de gens qui, tous les jours, descendent à l'intérieur de la Métropole et qui ensuite se répartissent sur les six gares qui sont dans la Métropole et rentrent, soit sur le réseau de transports en commun qui, naturellement, est un réseau qui s'adapte au fur à mesure que les gares s'ouvrent, que les haltes fonctionnent et, d'autre part, peuvent, s'ils le souhaitent, rentrer sur le réseau cyclable.

On a un peu plus de 330 kilomètres de vélo. Je sais que c'est agaçant, mais en même temps, le seul fait de considérer que, parce que, sur 500 ou 600 mètres on a un peu de mal à traverser une partie d'un boulevard, le réseau de vélo de la Métropole est un mauvais réseau, je suis désolé, la réalité, c'est que nous avons un réseau vélo qui est un réseau de grande qualité où les gens peuvent circuler la plupart du temps sur des zones totalement isolées de la circulation, et c'est un réseau qui est mis en place avec les communes, avec la Métropole et avec le Département, puisque nous avons là un vrai travail collectif, tous ensemble.

Donc, pour ce qui concerne la LNPCA, j'allais dire, c'est totalement lié au RER métropolitain et les améliorations qui sont portées à l'intérieur du réseau ferroviaire chez nous, qui sont dans le projet de la LNPCA, sont des améliorations qui vont nous permettre de gagner de la cadence. Objectif du cadencement : toutes les 15 à 20 minutes en connexion à l'intérieur de la Métropole. Donc, oui, c'est efficace.

Le deuxième élément, vous parlez du versement transport ; en réalité, le versement transport n'existe plus, il s'agit du versement mobilité parce qu'il a été considéré que les investissements en matière de mobilité ne devaient pas

seulement être des investissements sur les réseaux de transport. Donc, on y trouve les infrastructures routières, on y trouve tout ce qui permet la connexion, l'organisation, la gestion des flux, tout ce qui permet de faire fonctionner un réseau. Et le 1,75 que nous n'avons pas touché, non pas depuis 25 ans, le 1,75 a été voté, de mémoire, en 2002, il avait été voté précédemment par le SITCAT, mais sur un périmètre qui était un périmètre beaucoup plus restreint, et ce 1,75 je voudrais juste vous lire, parce que vous essayez de relancer un petit débat sur la cagnotte, etc., juste vous lire l'extrait du rapport de la Chambre régionale des comptes sur le sujet. Peut-être que vous l'avez oublié, je veux juste le rappeler : « *La totalité du montant de la majoration est effectuée à des travaux correspondant au projet de transport en commun en site propre, terrestre ou maritime* ». Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien ; pas d'autres observations ? Je vais donc revenir à la délibération qui nous intéresse sur la mise à jour de l'autorisation de programme et la prorogation d'un an de ce qui avait été prévu. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 70

CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. CHARLOIS – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Création d'une autorisation de programme relative à la programmation pluriannuelle sur la section Technopole de la Mer à Bir-Hakeim.

N°23/12/015 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA PHASE 1 DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA MÉTROPOLE TPM - SECTION TECHNOPOLE DE LA MER - BIR-HAKEIM

M. CHENEVARD.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous tenons compte, ce que je disais précédemment, de toutes ces étapes de concertation, des temps qui ont nécessité évidemment de nouvelles instructions, on modifie de deux kilomètres le projet de transport en commun en site propre, et nécessairement, cela nous décale un peu.

On modifie naturellement, ce que j'ai dit précédemment, l'autorisation de programme *ante* et on crée une autorisation de programme sur six ans, de 2024 à 2029, avec un montant de 55 M€ pour la réalisation du tronçon entre Bir-Hakeim et le Technopole de la Mer.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 71

CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

**ABSTENTION : 4 - M. BALDACCHINO – M. MARION –
Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE**

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Versement mobilité, fixation du taux.

N°23/12/016 VERSEMENT MOBILITE – FIXATION DU TAUX

M. CHENEVARD.- C'est ce que nous avons dit précédemment. On ne modifie pas le taux du versement mobilité et, en complément de ce que j'ai dit précédemment, sur les 21 métropoles, nous sommes la seule métropole en France à avoir un taux à 1,75. Ce taux est à 2 points dans tout le reste des métropoles françaises, et je pense que le monde de l'entreprise appréciera.

M. LE PRESIDENT.- On lui demandera. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 71

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –
M. NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité).

Unanimité, bravo !

Clôture et actualisation des autorisations de programme relatives aux opérations hors programme local de l'habitat. Ange Musso.

***N°23/12/017 CLOTURE ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS HORS PROGRAMME
LOCAL DE L'HABITAT***

M. MUSSO.- Il s'agit de supprimer l'autorisation de programme Stocks de la Métropole. On n'a plus aucun engagement, on passe donc de 57 853 397,19 € à 45 264 156,86 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité).

Création des autorisations de programme, toujours 3^e programme local de l'habitat. Ange.

N°23/12/018 CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 3^E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

M. MUSSO.- Il s'agit de créer trois nouvelles autorisations de programme pour la période 2024-2035, pour un montant global de 55 387 759,67 €.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Abstention.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Prorogation de la durée de l'autorisation de programme relative au projet de réalisation de la partie immobilière du projet MEUST.

N°23/12/019 PROROGATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PROJET DE REALISATION DE LA PARTIE IMMOBILIERE DU PROJET MEUST ET MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS

M. MUSSO.- Il s'agit de rajouter un an ; ce ne sera plus jusqu'au 31 décembre 2024, mais reporté d'un an au 31 décembre 2025. Le montant global reste le même à 1 312 500 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de contre ? Pas d'abstention ?

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –
M. LEROY – M. NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc adopté.

Mise à jour de l'autorisation de programme pour l'aménagement des places Emile Claude, Martin Bidouré et la place d'Armes. Monsieur Musso.

**N°23/12/020 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET
DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A
L'AMENAGEMENT DES PLACES EMILE CLAUDE, MARTIN BIDOURÉ ET
LA PLACE D'ARMES A TOULON**

M. MUSSO.- Il s'agit d'une baisse ; on passe de 8 370 000 € à 5 720 000 €, parce qu'il y a des études qui doivent être réalisées pour le réaménagement de la place d'Armes. On révisera à nouveau cette autorisation de programme dès lors que l'on aura les montants.

M. LE PRESIDENT.- D'accord ; la place d'Armes sera réalisée plus tard.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mise à jour pour le quai du port de Toulon Côte d'Azur.

**N°23/12/021 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA
CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON
COTE D'AZUR (CENAQ)**

M. MUSSO.- Il s'agit simplement de la mise à jour des crédits de paiement, on ne modifie ni la durée ni le montant de l'autorisation de programme.

M. LE PRESIDENT.- Donc, rien quoi ! Qui est pour ? Pardon, Monsieur Leroy, je vous en prie.

M. LEROY.- Comme le répétait votre prédécesseur, je sais que l'électrification des quais n'est pas juste la pose d'une prise électrique. Raison de plus pour faire attention à ce qui va se passer. À partir de quand les branchements seront-ils obligatoires pour les escales de plus de deux heures ? Est-ce que seuls les navires équipés auront le droit de faire une escale de plus de deux heures ? Je lis dans le journal que Toulon accepte une nouvelle ligne opérée par la Méridionale : 130 escales supplémentaires à l'année par le *Kalliste*, certes, un navire équipé pour se brancher, mais transportant surtout des camions, donc une nuisance supplémentaire pour tous les riverains, une nuisance grave pour la santé des Toulonnais. Merci de regarder au-delà de l'électrification pour protéger la santé de nos concitoyens.

M. LE PRESIDENT.- J'ai mal écouté, mais je pense que vous faites allusion à un article de *Var Matin* dans lequel il est dit que « *les négociations au plus haut niveau* (au plus haut niveau, je ne sais pas ce que cela veut dire déjà) *auraient eu lieu* » : faux ! Aucune négociation, aucune hypothèse, et le rendez-vous que l'on m'a demandé n'est pas encore pris. Comme ça, les choses sont mises au point.

M. LEROY.- On vous demande juste de faire attention.

M. LE PRESIDENT.- Je suis comme vous, très préoccupé par ces sujets-là, ainsi que madame Massi, la maire de Toulon, donc pas de sujet. Oui, Madame Massi.

Mme MASSI.- Et je confirme que nous n'avons pas encore rencontré la CMA.

M. LE PRESIDENT.- Il y a peut-être une Agence France-Presse locale qui a donné cette information, mais on préfère démentir. Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Convention d'occupation du domaine SNCF, canalisation d'eau pluviale de la gare de Toulon. Monsieur Musso.

N°23/12/022 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES – GARE TOULON SAINTE-MUSSE

M. MUSSO.- Il s'agit simplement de rembourser les frais de dossier à SNCF Réseau pour 1 604,41 € hors taxe.

M. LE PRESIDENT.- Rien ne se perd ! Je mets aux voix. Pas d'opposition, pas d'abstention ? On remboursera.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Convention d'intervention foncière avec l'EPF PACA et la Ville de la Seyne, site centre-ville.

N°23/12/023 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - SITE CENTRE VILLE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit d'une augmentation, la convention passerait de 9 à 10 M€ et on étend un peu son périmètre.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Intervention foncière avec l'EPF PACA et la ville d'Ollioules, site Geffrier.

N°23/12/024 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE D'OLLIIOULES - SITE GEFFRIER - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- C'est une nouvelle convention tripartite d'une durée de cinq ans. C'est pour la bonne poursuite des opérations d'ensemble d'un potentiel de 150 logements, dont 50 % de logements sociaux ; cette nouvelle convention est estimée à 7 M€ hors taxe.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Monsieur Leroy, je vous en prie.

M. LEROY.- Monsieur le Président, merci. Je vais m'abstenir sur ce projet.

Des constructions avec 50 % de logements sociaux me semblent toujours très intéressantes. La partie Est du projet me paraît très bien, mais la partie Ouest va être implantée sur une zone naturelle avec des arbres notés comme remarquables. Un peu plus loin sur la RN8, en allant vers Ollioules, il y a d'autres bâtiments qui semblent bien désaffectés, un Hôtel RN8 en particulier, pourquoi ne pas utiliser ces parcelles pour construire un équivalent de ce qui

est prévu dans la partie Ouest du projet et ainsi permettre de préserver un espace naturel ? Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je n'arrive pas comprendre, excusez-moi, je comprends votre remarque, mais je n'arrive pas à comprendre comment la DREAL a pu laisser passer un permis de construire sur des espaces naturels remarquables ? Il faudra lui dire.

M. LEROY.- Moi non plus, je ne comprends pas.

M. LE PRESIDENT.- C'est à Ollioules ? Oui, Monsieur le Maire.

M. BENEVENTI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, merci, mais ce qui vient d'être dit n'est pas tout à fait exact. D'abord il y a effectivement deux sites : l'ancien hôtel Nationale 8 va faire l'objet d'une opération d'aménagement programmé qui va permettre la réalisation à nouveau d'une partie hôtelière, pour garder l'esprit de ce site, des logements sociaux et des logements en VFA. Voilà ce qui va être fait à cet endroit-là.

Quant à la partie en limite de commune de Toulon, il y a deux terrains, si je puis dire : un où, au contraire, il y avait des bâtiments commerciaux ou industriels qui étaient vraiment en très mauvais état, qui ont été rachetés par l'EPF, qui ont été démolis, etc., ça, c'est bien, et une autre partie qui est un parc arboré sur lequel il était dans un premier temps question d'ériger des immeubles à cet endroit. Personnellement, je n'y suis pas favorable et donc, on se concentrera sur la partie qui a été préparée pour ça. Ce parc, on le conservera en parc paysager.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Vous avez une réponse très convergente.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Quand même ! Avec la démonstration qu'a faite Monsieur le Maire ?

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité).

Ville de Toulon, concession pour le renouvellement du centre ancien, convention de gestion.

N°23/12/025 VILLE DE TOULON - CONCESSION POUR LE RENOUELEMENT DU CENTRE ANCIEN - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE

MMES LEVY, MONDONE, PASQUALI-CERNY, PIN, TURBATTE et M. CHOUQUET sortent de la salle et ne prennent pas part au vote des deux prochaines délibérations.

M. MUSSO.- Il s'agit chaque année de rembourser des participations dues par la Métropole à la Ville de Toulon et nous les fixons cette année à 2 234 406 €.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**NPPV : Mme CHARLES - M. CHOUQUET – Mme ESPINASSE –
Mme LEVY – Mme MONDONE – Mme PASQUALI-CERNY –
Mme PIN – Mme TURBATTE**

(Adoption à l'unanimité).

Ville de Hyères, concession renouvellement centre-ville et quartier de la gare, convention de gestion.

M. ROUX Bernard entre dans la salle.

***N°23/12/026 VILLE DE HYERES - CONCESSION RENOUVELLEMENT
CENTRE-VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION
- AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE***

M. MUSSO.- C'est la même chose que pour la ville de Toulon que l'on vient d'acter : c'est le montant du remboursement à la ville d'Hyères par la Métropole pour 2 865 000 € TTC.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**NPPV : Mme CHARLES - M. CHOUQUET – Mme ESPINASSE –
Mme LEVY – Mme MONDONE – Mme PASQUALI-CERNY –
Mme PIN – Mme TURBATTE**

(Adoption à l'unanimité).

C'est l'unanimité.

Les représentants de la société VAD et administrateurs peuvent réintégrer leur place.

*MMES LEVY, MONDONE, PASQUALI-CERNY, PIN, TURBATTE et
M. CHOUQUET entrent dans la salle.*

Présentation du rapport social unique de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Monsieur Musso.

N°23/12/027 PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Il s'agit du Rapport social qui a été établi par l'intermédiaire du Centre de gestion du Var.

Il est établi autour de dix thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la rémunération, le dialogue social, la formation, la gestion prévisionnelle de l'emploi, les effectifs, les compétences. C'est un outil de référence, vous l'avez reçu. Je n'ai pas grand-chose à dire dessus.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Il n'y a pas de vote, c'est ça ? On doit prendre acte, donc qui prend acte ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MM. LEROY, CIVETTINI, NAVARRANNE, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL prennent acte.

Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du Rapport Social Unique de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Je vous remercie.

Adoption du règlement des astreintes et des permanences de la Métropole TPM. Il va être établi afin qu'il soit opérationnel à partir du 1^{er} janvier ?

N°23/12/028 ADOPTION DU REGLEMENT DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES DE LA METROPOLE TPM

M. MUSSO.- C'est ça.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas de contre ? Pas d'abstention ?

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO – M. CHARLOIS – M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Il en est donc ainsi décidé.

Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Monsieur Musso.

N°23/12/029 INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

M. MUSSO.- Nous proposons de verser cette prime, mais à hauteur de 50 %, pour les revenus qui ne dépassent pas 39 000 annuels, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, ce qui fait en moyenne 3 250 € brut par mois. Tous ceux qui ont un revenu inférieur à cette somme percevront une prime de pouvoir d'achat qui variera entre 150 et 400 €, en fonction, bien sûr, de leurs revenus. Plus le revenu est faible et plus la prime est élevée.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'observation ? Jean-Sébastien.

M. VIALATTE.- Monsieur le Président, la ville de Six-Fours va verser aussi la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et elle va s'aligner sur les taux qu'a choisis la Métropole, parce que, dans nos communes, nous avons à la fois des agents métropolitains et des agents communaux qui observent ce qui se fait dans une des collectivités et dans l'autre. Pour qu'il n'y ait pas de discussion entre les agents métropolitains et les agents communaux, nous verserons très exactement la même prime que la Métropole.

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est une bonne idée, et je crois qu'à Toulon ?

Mme MASSI.- À Toulon, Monsieur le Président, nous allons nous aligner aussi, comme certains de mes collègues, sur les mêmes taux.

M. LE PRESIDENT.- A Hyères également. Je crois que c'est une bonne chose, parce qu'il y a effectivement des phénomènes de comparaison immédiats. Très bien, je mets aux voix cette prime exceptionnelle. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Rapport d'activité de délégation de service public crématorium La Seyne-sur-Mer.

N°23/12/030 RAPPORT D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CREMATORIUM LA SEYNE-SUR-MER POUR L'ANNEE 2022

M. MUSSO.- Une délégation de service public a été signée le 1^{er} septembre 2011 pour une durée de 25 ans, avec un groupement d'entreprises solidaires, Leveque-Delesse, et chaque année, nous devons prendre acte de la présentation du rapport d'activité pour 2022.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de questions, on a pris acte collectivement.

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme ROUSSEL et M. NAVARRANNE prennent acte.

Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la DSP Crématorium La Seyne-sur-Mer.

Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Il y a deux changements.

N°23/12/031 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

M. MUSSO.- Deux changements qui concernent les représentants de la commune de la Seyne au sein de la CLECT.

En représentant titulaire, on vous propose M. Cheikh MANSOUR, en représentant suppléant M. Joseph MINNITI.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Ville de La Valette, justification de l'absence d'évaluation environnementale pour la modification n° 5 du PLU. Madame Bicais.

N°23/12/032 VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme BICAIS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette modification simplifiée du PLUS de La Valette-du-Var a pour objet l'instauration de linéaires commerciaux, des modifications d'emplacements réservés et des corrections d'erreurs matérielles.

Elle a été notifiée à la Mission régionale d'autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un examen au cas par cas. La MRAe a conclu, en date du 26 octobre dernier, que la procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Il est donc proposé d'approuver les justifications portant sur la non-nécessité de soumettre la procédure de modification à l'évaluation environnementale.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 5 - M. BALDACCHINO – M. CHARLOIS -
M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Ville de La Crau, approbation de la déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette valant mise en compatibilité du PLU. Madame Bicais.

N°23/12/033 VILLE DE LA CRAU - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET AU LIEU-DIT LA BASTIDETTE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Mme BICAIS.- La déclaration de ce projet valant mise en compatibilité du PLU de La Crau a pour objet la construction d'un établissement de protection de l'enfance avec hébergement.

Le projet est porté par le Conseil départemental du Var dans le cadre de l'opération de restructuration, rénovation et optimisation de l'ensemble des établissements de protection de l'enfance du Département.

La création de cet établissement répond à une nécessité d'intérêt général qui vise à doter le territoire de structures adaptées aux besoins actuels. La mise en compatibilité fait évoluer le zonage agricole du PLU en vigueur au lieu-dit La Bastidette en zone à urbaniser, ainsi que l'écriture d'un règlement d'urbanisme adapté.

La concertation suivie de son bilan a eu lieu. L'enquête publique s'est déroulée du 19 juin 2023 au 24 juillet 2023 inclus. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable avec deux recommandations prises en compte par la Métropole :

- les accès routiers menant à la nouvelle implantation devront répondre aux critères de flux et d'accessibilité,
- l'étude architecturale de ce futur ensemble immobilier n'est pas jointe au dossier. Les plans des constructions devront être établis dès l'ouverture de la phase réalisation du projet.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation ?

M. SIMON.- Je voulais simplement rajouter, puisque ce n'est pas dit dans la délibération, que c'est un échange de parcelles, c'est-à-dire que cette zone était une zone agricole, mais avec une valeur agronomique faible, et que nous avons une autre zone AU à urbaniser qui, elle, est dans une zone agronomique beaucoup plus favorable pour l'agriculture ; il y aura donc un basculement dans le prochain PLU, c'est-à-dire que l'on va déclasser la zone AU en zone agricole.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci beaucoup. Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Intégration dans le domaine public de voies à La Seyne. Madame Bicais.

N°23/12/034 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/164 DU 28 JUIN 2022 - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES AVENUE JEAN MOULIN, IMPASSE SIMONE, IMPASSE NOËL VERLAQUE ET DES VOIES DE LA Z.A.C. SAINTE LUCIE (RUE PABLO PICASSO, RUE JOAN MIRO ET VOIE VERTE) A LA SEYNE-SUR-MER

Mme BICAIS.- Par délibération en date du 13 novembre 2019, la Métropole a approuvé le recours à la procédure de classement d'office dans le domaine public métropolitain de plusieurs voies situées dans des ensembles d'habitation sur le territoire de La Seyne-sur-Mer. Il s'agit de l'avenue Jean Moulin, l'impasse Noël Verlaque, l'impasse Simone et les voies de la ZAC Sainte-Lucie.

À l'issue de l'enquête publique clôturée le 16 mars 2022, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au transfert d'office de ces voies dans le domaine public de la Métropole. En conséquence, et en l'absence d'opposition d'un propriétaire intéressé, le Conseil métropolitain a approuvé, en date du 28 juin 2022, le plan d'alignement de chacune de ces voies et a classé les parcelles constitutives de leur assiette dans le domaine public métropolitain, conformément au Code de l'urbanisme.

Toutefois, les parcelles pourtant constitutives de l'assiette de l'avenue Jean Moulin et régulièrement inscrites dans le dossier d'enquête publique ont été omises dans la précédente délibération. Il s'agit donc de modifier cette précédente délibération pour corriger cette omission.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Convention de partenariat entre la Métropole TPM, l'association villa Noailles, le Centre Pompidou, l'association Les Arts décoratifs, le mobilier national et le Centre national des Arts plastiques. Monsieur Vialatte.

N°23/12/035 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TPM, L'ASSOCIATION VILLA NOAILLES, LE CENTRE POMPIDOU, L'ASSOCIATION LES ARTS DECORATIFS, LE MOBILIER NATIONAL ET LE CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES - ANNEES 2024 A 2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. VIALATTE.- Monsieur le Président, c'est en quelque sorte une réponse au propos liminaire de Monsieur Navarranne tout à l'heure qui n'apprécie pas la villa Noailles, ce qui est son droit, on aime ou on n'aime pas, c'est le propre de l'Art.

Il n'empêche que là, nous signons une convention de partenariat avec des partenaires pour le moins prestigieux, puisqu'il s'agit du Centre Pompidou, de l'Association des Arts décoratifs, du Mobilier national, du Centre national des arts plastiques et de l'école Camondo, tout cela pour la période 2024 à 2027, dans le cadre du Festival Design Parade.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci beaucoup. Oui, Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Je vous remercie. Effectivement, la page que j'ai ouverte sur le cas de la villa Noailles ne conteste pas tout ce qui est fait, mais simplement règne parfois une impression de procès en intention qui nous est fait autour de « il ne faut jamais critiquer la culture ». Je sais que certains s'y sont essayés. La presse peut se saisir parfois, caricaturer des prises de position, mais tout de même, là, il n'y a pas de discussion sur la question de la Design Parade, je ne pensais pas intervenir ou en parler.

Mais reconnaissez tout de même que l'argent public, la notoriété des opérateurs, ça parle à tout le monde. Tout le monde se souvient de cette affaire rocambolesque de la machine à caca ! La machine à caca, c'était cette œuvre d'art contemporaine subventionnée par l'argent public, destinée à nous montrer, œuvre d'art symbolique, comment se passait ce processus. Par exemple, si on s'interdit ou si plutôt on part dans la caricature, c'est-à-dire de dire que la culture ne se critique jamais, toute subvention culturelle se doit, parce qu'elle est de fait, soit transgressive, soit innovante, comprenez simplement, parfois, pour le cas de la villa Noailles, que l'exposition des grandes poupées sex toy sur la voie publique, des trucs massifs comme ça sur les places publiques, par exemple, la place d'Hyères, puisse choquer.

C'est un événement qui s'est passé il y a quelque temps, et qui appelait de notre part des remarques. Encore une fois, on peut être d'accord, pas d'accord, avec l'Amiral Tainguy nous avons eu souvent des débats sur la question de l'Art contemporain, mais quand, objectivement, il y a vraiment un clivage, un vrai choc, on doit pouvoir se le dire sans se caricaturer les uns les autres. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Mais il n'y a pas de problème pour en parler, je respecte tous les points de vue. Il y a eu la bataille d'Hernani, il y a eu Duchamp, des tas de trucs qui ont marqué l'histoire de l'art et où il y avait des débats. D'ailleurs, c'est assez amusant, parce que ces poupées n'étaient pas de mon initiative, je n'en étais pas absolument fana, ce qui m'intéresse c'est qu'on en parle presque un an et demi après ! C'est vrai que dans le domaine artistique, c'est peut-être un peu la subversion qui fait qu'il y a débat. On souffre d'absence de débat dans nos sociétés. Si l'Art peut en provoquer, c'est un plaisir d'échanger avec vous.

Cette délibération pour le Festival Design Parade que je mets aux voix et qui va faire l'unanimité : qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Merci.

Parc privé, service d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments. Monsieur le président Masson s'est absenté.

N°23/12/036 PARC PRIVÉ - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE - AVENANT N°2 - PROLONGATION DU DISPOSITIF EN 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LE PRESIDENT.- La Métropole s'est engagée pour le déploiement du Service d'accompagnement de la rénovation énergétique dans le cadre d'une convention avec l'ADEME et elle a mobilisé pour cela l'opérateur Citémétrie et des financements de près de 2,5 M€.

Au regard des évolutions nationales, il convient d'adapter, un premier avenant a donc été signé en octobre 2023, et un deuxième avenant vous est aujourd'hui proposé qui traduit les orientations nationales en matière de lutte contre les passoires énergétiques et d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat.

Tout en informant du portage conjoint du dispositif par l'ADEME et l'ANAH, de l'inscription du dispositif dans la stratégie de déploiement de France Rénov, cet avenant permet donc aux porteurs associés de ce programme de

Conseil métropolitain – 21 décembre 2023

bénéficiaire d'une année supplémentaire d'exercice, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour la Métropole, au regard de l'investissement inscrit initialement, cet avenant n'a pas d'impact financier ni même organisationnel sur le dispositif Bien Chez Soi.

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Habitat privé, Bien Chez Soi, politique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat des propriétaires occupants et bailleurs relevant des plafonds ANAH, année 2024.

N°23/12/037 HABITAT PRIVE - BIEN CHEZ SOI - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS RELEVANT DES PLAFONDS ANAH - ANNEE 2024

M. LE PRESIDENT.- Le dispositif Bien Chez Soi s'articule autour du PIG pour les propriétaires relevant des plafonds de l'ANAH et du Service d'accompagnant pour la rénovation énergétique.

Le PIG couvrant la période 2017-2022 ayant pris fin, les services de l'ANAH ont demandé d'établir une étude préopérationnelle qui dressera le bilan et envisagera l'outil adapté au regard d'un nouveau diagnostic. Cette étude doit être maintenant lancée, les travaux préalables n'étant pas achevés, il convient de pérenniser cet accompagnement pour l'année 2024.

La Métropole prend en charge les frais de dossier liés à cette maîtrise d'ouvrage pour un montant maximum de 80 000 €. J'espère qu'il s'agit des frais de dossier, ce sera beaucoup moins.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je lis la délibération, mais je ne fais pas de commentaire parce que je ne peux pas aller au-delà de mes compétences.

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Aide au permis TPM 2024.

N°23/12/038 AIDE AU PERMIS TPM 2024 - ADOPTION ET CHANGEMENT DES MONTANTS OCTROYES

M. LE PRESIDENT.- Il faut réhabiliter le montant ; c'est une belle politique, mais les montants méritent d'être réévalués, compte tenu du contexte que l'on connaît, et on propose de les passer à 550 € TTC pour une première demande, au lieu de 450 € et 130 € TTC pour une deuxième demande au lieu de 100 €.

Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Gilles Vincent.

N°23/12/039 RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, nous venons devant vous pour vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais féliciter nos services, puisque nous n'avons plus devant les yeux de bouteilles d'eau pour boire en plastique, mais un emballage qui contient 89 % de matières végétales, qui est donc recyclable, et un gobelet qui, lui, contient du plastique, mais qui est recyclable. Vous pouvez les utiliser, et surtout ne les jetez pas dans la poubelle.

Vous rappeler que nous avons, en 2022, collecté et envoyé à l'usine non pas d'incinération, mais de valorisation énergétique de déchets, 269 418 tonnes

de déchets, donc 62 % sont partis dans cette usine. C'est le premier producteur d'électricité dans le département, puisque nous produisons près de 100 000 mégawatts électriques, mais nous chauffons aussi 15 000 logements sociaux, en partie sur la ville de Toulon et une autre partie sur la ville de la Seyne.

On peut se dire que le tonnage a baissé, mais c'est constaté dans toute la France aujourd'hui. Chez nous, il a baissé de 6 271 tonnes alors que la population a augmenté de 4 000 habitants.

Je vous indique que la valorisation de la matière et des produits, faut-il rajouter collectés par recyclage réemploi, s'établit à 46 % de nos tonnages.

Par rapport à ceci, il faut savoir que nos dépenses sont de 75,7 M€ et les recettes de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (payée par tous, puisque c'est compris dans la taxe foncière) sont de 76,8 M€. La collecte et le traitement des seules ordures ménagères résiduelles sont de 45,3 M€.

Vous avez tout dans ce rapport annuel et je voudrais féliciter nos services parce que, comme pour le rapport de développement durable, vous pouvez le mettre sur votre table de nuit. Si vous avez des insomnies, vous pouvez le lire : il y a tous les chiffres que l'on peut trouver qui concernent la collecte et le traitement des déchets. S'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

M. LE PRESIDENT.- Des observations ? Si tel n'est pas le cas, on prend acte de ce rapport annuel. Pas d'observations ? Je vous remercie.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité).

MM. NAVARRANNE, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL prennent acte.

Adoption du règlement de prévention de collecte et de valorisation des déchets. Gilles Vincent.

N°23/12/040 ADOPTION DU REGLEMENT DE PREVENTION, DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS POUR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, tout simplement, on a essayé de faire un règlement de prévention de collecte et de valorisation des déchets qui soit le même pour toutes les communes. A part, je pense notamment aux déchèteries, à part la ville de Saint-Mandrier qui a une toute petite déchèterie qui ne peut pas recevoir tous les habitants, on a des déchèteries aujourd'hui qui sont accessibles, quel que soit l'endroit où vous habitez. On a mis une carte qui permet d'accéder à toutes ces déchèteries.

On a essayé aussi d'expliquer à nos habitants qu'un déchet, on ne le prend pas et on ne le jette pas au coin d'une rue, il y a des règles. On met à disposition un certain nombre de contenants pour cela, il y a des collectes qui sont spécifiques en ordures ménagères, en apport volontaire ou en porte-à-porte pour les recyclables. Tout cela, on a essayé de le rappeler à travers ce règlement de collecte : qui paie et qui ne paie pas, par exemple les entreprises peuvent venir en déchèterie, mais à condition qu'elles paient, sauf pour les déchets du BTP, etc. Le but de ce règlement, c'est d'essayer d'uniformiser et d'expliquer ce qui se passe dans la collecte de nos déchets sur toute la Métropole.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je vous propose de voter pour adopter ce nouveau règlement intérieur. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Rapport annuel d'activité de la société Dalkia. Monsieur Vincent.

Mme MONDONE quitte la salle et donne procuration à M. JEROME.

N°23/12/041 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE DALKIA, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID (THALASSOTHERMIE) DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER

M. VINCENT.- Nous avons, et je crois qu'il faut en être très fier, un système qui permet de récupérer de la chaleur, qui s'appelle thalassothermie, donc thalasso c'est c'est la mer, et donc on capte des calories dans la mer et on les distribue dans un réseau de chaleur au niveau de La Seyne-sur-Mer. Ce qui est intéressant, c'est que, de l'autre côté de la ville de La Seyne-sur-Mer, on a notre réseau de chaleur qui est alimenté par la valorisation énergétique des déchets dont je viens de parler, et on va essayer d'ailleurs de les rapprocher et de les connecter.

Ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est le rapport annuel d'activité de la société Dalkia, qui est le concessionnaire de ce réseau de thalassothermie. Vous dire que, dans le cadre de nos réflexions, notamment sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, on va essayer de proposer des réseaux identiques dans toutes les communes qui sont en bord de mer, ce qui paraît logique.

Il s'agit là de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité de la société Dalkia, concessionnaire du réseau de distribution de chaleur et de froid de la ville de La Seyne-sur-Mer.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

MM. NAVARRANNE, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL prennent acte.

Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022, société Dalkia, réseau de thalassothérapie.

C'est donc adopté.

Je demande à M. Mascaro et à M. Chouquet, au titre de leur lien avec GRDF, de sortir, puisqu'ils ne participeront pas au prochain vote concernant le rapport annuel d'activité de la société GRDF.

M. CHOUQUET sort de la salle.

N°23/12/042 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 DE LA SOCIETE GRDF, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, LA CRAU, OLLIOULES, LE PRADET, SAINT-MANDRIER, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, LA VALETTE-DU-VAR, HYERES, LA GARDE ET TOULON

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, on continue dans les rapports annuels d'activité. Il s'agit là de la société GRDF, concessionnaire du réseau de distribution de gaz sur les communes de Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Saint-Mandrier, la Seyne-sur-Mer, Six-Fours, La Valette, Hyères, La Garde et Toulon.

Je rappelle, mais comment dire, c'est institutionnalisé dans l'ensemble de notre pays, la Métropole (mais ça aurait pu être un EPCI, ça aurait pu être une ville) est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Nous avons confié cette mission à GRDF au travers de plusieurs contrats de concession conclus historiquement par les communes. Quand il y a eu le transfert en métropole, ces concessions ont été transférées à la Métropole, sauf la commune du Revest qui ne dispose pas du gaz sur son territoire.

Il convient donc de prendre acte de la présentation du rapport annuel du concessionnaire.

M. LE PRESIDENT.- Ce rapport est-il adopté ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : Mme CHARLES - M. CHOUQUET – M. MASCARO

MM. LEROY, CIVETTINI, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL prennent acte.

Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022, GRDF, concession réseau de distribution de gaz.

Il en est donc ainsi décidé.

M. CHOUQUET entre dans la salle.

Le rapport d'activité de la société Enedis.

M. CHARRETON sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°23/12/043 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 DE LA SOCIETE ENEDIS, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LES COMMUNES DE HYERES, LA GARDE ET TOULON

M. VINCENT.- C'est la même chose concernant l'électricité sur les communes de Hyères, La Garde et Toulon : une mission a été concédée à travers un contrat signé en 2019 pour 30 ans pour la distribution de l'énergie, c'est ce qui concerne Enedis, et à EDF-SA pour la commercialisation des tarifs réglementés ; les autres communes passaient à l'époque par le syndicat d'électrification qui est le Symielec Var.

Il convient de prendre acte de la présentation du compte rendu d'activité du concessionnaire de la société Enedis pour les réseaux de Hyères, La Garde et Toulon.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : M. CHARRETON

MM. LEROY, CIVETTINI, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL prennent acte.

Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022, ENEDIS, réseau de distribution d'énergie électrique.

La délibération est donc adoptée.

M. CHARRETON entre dans la salle.

Convention de partenariat du Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères. Monsieur Vincent.

N°23/12/044 CONVENTION DE PARTENARIAT DU GRAND SITE DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS ET DES SALINS D'HYERES (2024-2026)

M. VINCENT.- Oui, quel beau projet ! Nous étions, avec le Président d'ailleurs, aux Salins, il y a peu de temps, pour lancer l'opération de requalification des bâtiments des Sauniers, puis de la grande roue qui distribuait l'eau et l'on a discuté ensemble sur ce qui se passait sur l'Opération Grand Site. Je rappelle que cette Opération Grand Site est portée par la métropole de Toulon depuis janvier 2019, dans le cadre des missions transférées au titre la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager », et quel beau patrimoine ! Un projet de convention a été validé par le comité de pilotage de l'Opération Grand Site, qui s'est déroulé aux Salins le 3 octobre, afin d'engager les partenaires à mener à bien le programme d'actions qui a été validé en 2019 par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Cette convention identifie les actions à conduire sur le site pendant les trois prochaines années afin d'obtenir le label Grand Site de France. Cette convention est partagée avec la commune de Hyères, la Région, le Conseil départemental, le Conservatoire et le Parc, et il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Il faudra d'ailleurs, à l'occasion de la signature collective de cette convention, bien faire comprendre à l'État qu'il s'agit d'une étape décisive pour obtenir le label, parce que le label Grand Site, c'est une sorte d'horizon qui ne cesse de s'éloigner ; or je rappelle que l'on a réhabilité le village de Giens, on a réhabilité le village de la Capte, on a réhabilité et fait revivre le hameau des Pesquiers, on a supprimé beaucoup de stationnements à la route du Sel, on a créé la voie douce dans les Salins, j'en passe et des meilleurs, la promenade en bord de mer qui fait la liaison ; seuls les problèmes d'érosion ont été vaguement maltraités parce que, de façon désespérée, nous attendons que l'État finisse par savoir ce qu'il veut. La dernière réponse que j'ai eue, je vous en fais part, parce qu'elle émane quand même d'un personnage important, du président de la République, qui me félicite pour la ténacité dont je fais preuve pour lutter contre l'érosion du tombolo et qui, en conséquence, demandera à monsieur Béchu son point de vue.

C'est un peu difficile, honnêtement, désespérant de notre point de vue, au-delà de l'Opération Grand Site, parce que je crois que, collectivement, nous souhaitons tous garder le deuxième tombolo. Aux alentours du 15-20 janvier,

j'aurai usé totalement à la fois ma naïveté et ma patience, mais cette délibération est importante pour nous, je voulais le souligner.

M. VINCENT.- Si je peux me permettre, normalement, on ne parle pas après le président, mais ce qui est surprenant, c'est que les directives ne sont pas appliquées de la même façon, ne serait-ce que sur la côte atlantique et la méditerranée. Et pire, ces directives ne sont pas les mêmes selon qu'on se trouve à Hyères sur notre site et dans des communes qui sont juste à côté. C'est incompréhensible.

M. LE PRESIDENT.- Et actuellement, en l'élaboration, la mise en place de digue sous-marine, même procédé à Sainte-Maxime, à Cavalière, au Lavandou. Quand on réfléchit, on se demande pourquoi, la raison est très simple : c'est que les décisions qui concernent les villes que je viens de citer dépendent de l'État déconcentré, de la préfecture du Var, parce qu'il s'agit comme on dit dans le vocabulaire environnemental d'une nature « ordinaire ». En revanche, la nature du tombolo étant « remarquable », cela dépend du ministère et le ministère refuse de protéger le remarquable quand, localement, on accepte de protéger l'ordinaire. Si vous avez compris, vous me faites signe. C'est désespérant, mais c'est comme ça, la réalité profonde est là !

En tous les cas, ce qui compte, c'est de signer ce conventionnement pour trois ans : qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Village de Six-Fours-les-Plages, aménagement de la ZAE Prébois, avis sur le dossier d'enquête. Monsieur Stassinou.

N°23/12/045 VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - AMENAGEMENT DE LA ZAE PREBOIS - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

M. STASSINOS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, un projet d'aménagement est en cours pour la ZAE du Prébois dans la ville de Six-Fours et, dans le cadre de l'enquête publique, il est demandé l'avis de la Métropole.

M. LE PRESIDENT.- L'originalité, c'est que c'est nous qui nous soumettons à enquête et on donne notre avis sur notre propre enquête. Remarquable, aucun problème. C'est curieux comme phénomène.

D'ailleurs je vois que la ville de Hyères sera également questionnée. Pourquoi est-il marqué cela ?

M. STASSINOS.- Pour répondre à la question, toutes les collectivités que le préfet pense concernées sont consultées. C'est à la discrétion du Préfet de consulter telle ou telle collectivité.

M. VIALATTE.- Monsieur le Président, c'est vrai, Six-Fours est un irréductible village gaulois, ça, vous l'avez dit. Ceci dit, à la question qui est posée, j'ai envie de dire : enfin ! Cela fait des années que l'on attend que cette enquête publique soit déclenchée. La zone d'activités est « archipleine » et les demandes sont dix fois supérieures à ce que nous allons pouvoir honorer quand on aura aménagé cette zone, donc il était grand temps.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 74

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –
M. LEROY – M. NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité).

L'avenant à la convention de subventionnement pluriannuelle pour l'opération CPER MEUST du CNRS. Madame Massi.

M. VIALATTE quitte la salle et donne procuration à Mme LEVY.

**N°23/12/046 AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE
SUBVENTIONNEMENT PLURIANNUELLE POUR L'OPERATION CPER
MEUST DU CNRS - PROROGATION DE LA CONVENTION INITIALE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mme MASSI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce projet MEUST est un projet qui est chargé de développer une plateforme scientifique et technologique sous-marine. Il est inscrit au Contrat de projet Etat-Région 2015-2020 à hauteur de 16,1 M€. Pour le volet immobilier, il est géré par la délégation Côte d'Azur du CNRS et, pour le volet équipement scientifique, il est géré par la délégation Provence et Corse.

Cette convention a été signée en 2017 avec une participation de la Métropole à 1 750 000 € sur quatre années, de 2017 à 2020. L'opération a pris du retard, on a fait un avenant n° 1, un avenant n° 2 et un avenant n° 3. On en est à l'avenant n° 4 pour prolonger et modifier le versement de la subvention jusqu'en 2025, bien sûr sans incidence financière.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci. Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022. Monsieur Albertini.

N°23/12/047 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

M. ALBERTINI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, comme chaque année, la Métropole présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, dont voici quelques chiffres : 189 989 abonnés pour l'eau potable, avec une mise en distribution de 34 millions de mètres cubes d'eau potable sur plus de 2 000 kilomètres de réseau et, au niveau assainissement, pratiquement le même nombre d'abonnés avec 1 278 km de collecteur. Le prix de l'eau est en moyenne sur la Métropole de 4,55 € TTC/m³.

Voilà quelques chiffres, mais bien sûr le rapport est beaucoup plus circonstancié et je vous invite à en prendre connaissance. Il s'agit donc de l'adopter.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ?

POUR : 74

CONTRE : 2- M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activité 2022 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

On peut donc considérer que le rapport est adopté et je vous remercie.

Modification du procès-verbal de transfert à la Métropole des biens relatifs à la compétence eau potable pour la commune de La Garde. M. Albertini.

N°23/12/048 MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS RELATIFS A LA COMPETENCE EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE LA GARDE

M. ALBERTINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le 10 novembre 2020, le Conseil métropolitain a autorisé le Président à signer les procès-verbaux de transfert des biens relatifs à la compétence eau potable pour les communes de La Garde, La Seyne-sur-Mer, Le Pradet, Le Revest, Saint-Mandrier et Toulon.

S'agissant de la commune de La Garde, le procès-verbal de 2020 n'a pas été signé suite à des problématiques foncières sur le site du Thouar. Un détachement de parcelle a été finalisé courant 2023 et un nouveau procès-verbal a été élaboré à partir d'échanges réalisés avec la commune de La Garde. Deux ouvrages sont concernés par le transfert à la Métropole des biens relatifs à la compétence eau potable : le bassin du Thouar et le forage de Fonqueballe.

Il nous est donc proposé d'officialiser la modification et finaliser la démarche de transfert amorcée en 2020.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Convention d'occupation du domaine SNCF Réseau pour l'installation d'une canalisation d'assainissement à La Crau. Monsieur Albertini.

N°23/12/049 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT - CHEMIN DES GOYS FOURNIERS A LA CRAU

M. ALBERTINI.- Mes chers collègues, dans le cadre d'une opération de restructuration de réseau, il s'agit d'une convention d'occupation du domaine SNCF Réseau sur une longueur totale de 100 mètres. Cette convention est conclue pour une durée de 20 ans, jusqu'en 2044. Le montant forfaitaire correspondant à des frais d'établissement et de gestion de dossier s'élève à 1 604,41 € HT.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc adopté.

Même type de délibération pour le secteur Gavary.

N°23/12/050 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT- SECTEUR GAVARY A LA CRAU

M. ALBERTINI.- Exactement la même chose, sur une longueur moindre de dix mètres linéaires, il y a donc une convention qui est établie de la même façon avec SNCF Réseau.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Même vote ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Convention relative à la concession d'utilisation du domaine public maritime Amphitria Cap Sicié.

N°23/12/051 CONVENTION RELATIVE A LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA STATION D'EPURATION AMPHITRIA CAP SICIÉ A LA SEYNE-SUR-MER

M. ALBERTINI.- Suite à des travaux réalisés sur la digue et l'émissaire de la station, l'occupation du domaine public maritime de la station Amphitria a été modifiée. Il est donc nécessaire d'acter cette nouvelle implantation. Il y a une emprise globale sur le fond marin de 19 863 mètres carrés. La durée de la concession est fixée à 30 ans. Elle est consentie sans redevance. Il conviendra donc d'intégrer par la suite le plan de récolement des ouvrages réalisés sur la digue en 2023.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je fais simplement cette observation, mais peut-être que vous avez la réponse : est-ce que quand on étend, on renforce une digue pour une station d'épuration on est soumis à la non-imperméabilisation du sol, y compris en mer, qui bloque beaucoup de choses ? Je dis ça, car c'est une question qui mérite d'être évoquée. Si tel n'est pas le cas, les interdictions pour faire 300 mètres ou 200 mètres frôlent le ridicule, puisque là, c'est parfois des kilomètres ; bref.

Candidature au Programme d'action de prévention des inondations des Petits Côtiers Toulonnais. Madame Arnaud-Bill.

N°23/12/052 CANDIDATURE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI PCT [2024-2029]) - ET ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM COMME MAÎTRE D'OUVRAGE

Mme ARNAUD-BILL.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, à la suite du premier Programme d'action de prévention des inondations des petits côtiers toulonnais (PAPI PCT 2018-2023) signé en juin 2019, la Métropole souhaite poursuivre sa politique globale de gestion du risque d'inondation en engageant, en tant que structure porteuse sur les années 2024-2029.

Cette délibération fait suite aux lettres d'intention d'engagement de la Métropole TPM, de la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, du Syndicat de gestion de l'Eygoutier et du Syndicat mixte de la Reppe, du grand Vallat et de ses affluents pour un second PAPI.

Le PAPI PCT concerne le bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais qui est composé de cinq bassins versants de fleuves côtiers (Roubaud, Eygoutier, Las, Faveyrolles, Reppe) et du littoral. Conformément à la demande de l'État, le périmètre d'intervention du PAPI est élargi au bassin versant du grand Vallat et couvre 21 communes, dépassant ainsi le périmètre administratif de la Métropole TPM. Le bassin versant du Gapeau, faisant l'objet du PAPI Gapeau, n'est pas intégré au périmètre. Élaborés conjointement avec l'ensemble des acteurs du territoire, les orientations stratégiques et le plan d'action du PAPI PCT résultent du diagnostic réalisé sur le périmètre des 21 communes et sur le bilan des actions du premier Programme.

Le dossier de candidature a été validé en comité de pilotage en mai 2023 et a été envoyé à monsieur le préfet du Var pour labellisation. Ce dossier précise les 73 actions prévues pour un montant total d'environ 55,5 M€, selon un plan Conseil métropolitain – 21 décembre 2023

de financement déterminé avec les partenaires financiers, en particulier l'État. Le programme d'action est équilibré sur l'ensemble des sept axes définis par le cahier des charges de l'appel à projets PAPI 2021.

Au-delà de son rôle de structure porteuse du PAPI et de son animation, la Métropole TPM est maître d'ouvrage de 43 actions pour un montant d'environ 16 700 000 € répartis sur six ans et financées à hauteur d'environ 7 100 000 € par l'État.

M. LE PRESIDENT.- Merci. C'est une opération importante et je salue le rôle de Christian Simon qui a mené à bien toute cette opération. Là, on délibère pour être candidat à quoi ? Au programme d'actions ? Parce qu'il n'y a rien, je ne sais pas pourquoi.... C'est une information ou il y a une délibération ? Bon, il manque une phrase, je crois. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Charte d'engagement entre la Métropole et des entreprises du bâtiment en vue de faciliter leur mise en relation avec les particuliers en zone inondable. Madame Arnaud-Bill.

N°23/12/053 CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE LA METROPOLE TPM ET DES ENTREPRISES DU BATIMENT EN VUE DE FACILITER LEUR MISE EN RELATION AVEC LES PARTICULIERS EN ZONE INONDABLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LEUR LOGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme ARNAUD-BILL.- Chers, collègues, la Métropole TPM propose, dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations des petits côtières toulonnais des diagnostics gratuits aux propriétaires de biens situés en zone inondable pour réduire leur vulnérabilité aux inondations. La signature d'une charte d'engagement entre la Métropole TPM et les entreprises est proposée, afin que les particuliers puissent contacter les entreprises du bâtiment pour bénéficier d'un devis. La Métropole souhaite faciliter la réalisation des travaux en proposant aux entreprises du bâtiment ayant suivi une demi-journée de formation/sensibilisation de figurer sur une liste qui sera diffusée et remise aux bénéficiaires des diagnostics pour les travaux de sécurisation qu'ils souhaitent réaliser.

M. LE PRESIDENT.- Merci. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie. C'est donc adopté.

Régie de recettes, parkings métropolitains, tarification. Mme Geneviève Levy.

N°23/12/054 REGIE DE RECETTES PARKINGS METROPOLITAINS - TARIFICATION 2024

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président. La Métropole gère en direct des parcs de stationnement à La Seyne, Six-Fours et Hyères ; il s'agit tout simplement de fixer les tarifs qui s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier, après concertation avec les communes concernées.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Convention quadripartite entre TPM, le ministère des Armées, Naval Group et un délégataire en transport maritime relative au transport de voyageurs de la base de Défense. Madame Levy.

Mme RIALLAND quitte la salle et donne procuration à M. LATIL.

N°23/12/055 CONVENTION QUADRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1^{er} FEVRIER 2024 AU 31 JANVIER 2025

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président. Conformément aux objectifs inscrits dans le PDU, la desserte en transport en commun de la Base navale et du pôle des écoles de Saint-Mandrier est, depuis 2015, organisée dans le

cadre de deux conventions conclues avec la Marine et le délégataire du réseau Mistral, auxquelles a été associé ensuite Naval Group.

La base de Défense souhaite que l'offre de desserte de la Base navale soit modifiée en adoptant la fréquence et les horaires des lignes. Ces différents services sont formalisés au moyen cette fois d'une seule convention qui est signée avec la Marine nationale, Naval Group, le délégataire du réseau Mistral pour la période du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 janvier 2025. C'est une expérimentation qui n'implique pas de dépense supplémentaire.

M. LE PRESIDENT.- C'est une bonne chose. Je mets donc aux voix. Qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie, c'est donc adopté.

Adoption des statuts du Conseil d'exploitation regroupant la gestion des régies portuaires de la Métropole. Monsieur Francis Roux.

N°23/12/056 ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1^{ER} JANVIER 2024

M. ROUX.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, au 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la nouvelle DSP Plaisance, pour la période 2024-2054, la Métropole délègue la gestion du port du Lazaret à la Seyne-sur-Mer et reprend la gestion du port de Saint Louis du Mourillon. Il convient de mettre à jour le périmètre d'intervention du Conseil d'exploitation au travers de ses statuts.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Renouvellement de l'adhésion au Groupement d'intérêt économique Vigie Port.

N°23/12/057 RENOUELEMENT DE L'ADHESION 2024 AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "VIGIE PORT"

M. ROUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole TPM est autorité portuaire sur plusieurs ports de plaisance et de commerce. Dans le but de contribuer collectivement à l'obligation de dématérialiser l'ensemble des formalités administratives du passage portuaire de la marchandise, en respectant la directive européenne du guichet unique, la Métropole a adhéré au Groupement d'Intérêt Economique Vigie Port au 1^{er} janvier 2019.

Il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2024, pour un coût de 30 000 € HT et de 25 000 € HT pour le développement de divers modules, dont le Vigie SIP.

M. LE PRESIDENT.- Belle cotisation, je l'espère, à quelque chose d'important. Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Concession commerce pour le port de Toulon, tarifs d'outillage public.

N°23/12/058 PORT DE TOULON - CONCESSION COMMERCE -TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- Monsieur le Président, je vais vous donner, si vous le permettez, quelques explications sur les acronymes que je vais employer, cela ira plus vite :

- Je vais vous parler de RSA, ce qui n'est pas le RSA social, mais qui veut dire Redevance de Stationnement et d'Amarrage sur la durée d'occupation ou de stationnement du navire.

- Je vais vous parler de TOP, pas de top model, excusez-moi, mais de Tarif d'Outillage Public des contrats qui ont pour objet la réalisation et l'exploitation d'installations nécessaires au chargement ou déchargement des navires, à la manutention et au stockage des navires.

- Enfin, je vais vous parler de droits de port, dont le recouvrement est assuré par les douanes pour les navires de commerce, de pêche, de plaisance ou de sport. Les droits de port et leurs recettes sont affectés aux autorités portuaires qui, en contrepartie, mettent à disposition leur installation aux redevables.

Comme ça, vous comprendrez tout, je dirai : RSA, TOP, et cela ira très bien !

Pour le port de Toulon, concession de commerce, tarifs d'outillage public applicables en 2024, ces TOP vont à la baisse, vous verrez qu'il y en a un certain nombre, une quinzaine, même plus, certains n'ont pas d'augmentation, certains augmentent de 3 %, certains de 4 %, certains de 5 % et cela va jusqu'à 6,7 %.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Toujours le port de Toulon, concession commerce et régies de ports.

N°23/12/059 PORT DE TOULON CONCESSION COMMERCE ET RÉGIES DE TOULON ET DE SAINT LOUIS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- Pour l'année 2024, il est proposé d'augmenter de 10 % les tarifs de droits de port de Toulon, concession commerce.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des oppositions à cette décision ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

C'est donc approuvé.

Port de Toulon toujours, missions concédées, tarifs d'outillage.

N°23/12/060 PORT DE TOULON HORS MISSIONS CONCEDEES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- Il est proposé d'augmenter de 5 % les tarifs d'outillage public et de redevance de stationnement et d'amarrage.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

C'est donc adopté.

Port Saint Louis du Mourillon.

N°23/12/061 PORT DE SAINT LOUIS DU MOURILLON - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

M. ROUX.- Pour Saint Louis du Mourillon, pour le RSA annuel : 0 % ; pour le RSA passager : 0 %. Pour le TOP : 0 %. On conserve les mêmes droits et les mêmes tarifs que ceux de 2003, puisqu'on les a pris dans le giron de la Métropole.

M. LE PRESIDENT.- Stabilité. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

C'est donc approuvé.

Port du Brusc.

N°23/12/062 PORT DU BRUSC - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

M. ROUX.- Pour le port du Brusc, le RSA annuel : 0 %, passagers : 0 % et pour le TOP : 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

C'est donc approuvé.

Tarifs des droits de port applicables, toujours au port du Brusuc.

N°23/12/063 PORT DU BRUSC - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- Pour le port du Brusuc : politique est gérée à 5 %. Les droits de port à 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote.

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Port de Saint-Elme.

N°23/12/064 PORT DE SAINT ELME - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

M. ROUX.- Le RSA annuel : 5 %, le RSA passagers : 5 % et le TOP : 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Port de Saint-Elme, tarifs des droits de port applicables.

N°23/12/065 PORT DE SAINT ELME – TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- Augmentation de 5 %, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

C'est donc approuvé.

Port de Porquerolles.

N°23/12/066 PORT DE PORQUEROLLE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

M. ROUX.- Port de Porquerolles, le RSA annuel : 0 %, RSA passagers 5 % et le TOP 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Donc, c'est toujours 5 %, au moins pour les taxes d'amarrage.

M. ROUX.- Sauf l'annuel.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

C'est contre, mais c'est adopté quand même.

Port de Porquerolles, tarifs des droits de port applicables.

N°23/12/067 PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- 3 % d'augmentation.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Port de l'Aiguade du Levant.

N°23/12/068 PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

M. ROUX.- Pour le RSA annuel : 5 %, passagers 5 %, TOP 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N°23/12/069 PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- Droits de port : 5 %.

M. LE PRESIDENT.- 5 % pour les droits de port du port de l'Ayguade, dont les travaux vont commencer bientôt. Les travaux vont commencer et l'on évoquait tout à l'heure le temps qu'il faut désormais, parce qu'il y a beaucoup de contraintes, beaucoup de difficultés, mais ça va commencer ! 5 % : qui est pour ? Pas d'opposition ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Pour la Madrague de Giens.

N°23/12/070 PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

M. ROUX.- La Madrague : le RSA annuel 3 %, le RSA passagers 5 % et le TOP 5 %.

M. LE PRESIDENT.- 3 % pour les professionnels et annuels.

M. ROUX.- Non, 5 %. Annuel 3 %, mais passagers 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose : Monsieur Navarranne.

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Port de la Madrague de Giens, tarifs des droits de port applicables.

N°23/12/071 PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- 5 %.

M. LE PRESIDENT.- 5 % : même vote ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Port de la Tour Fondue.

N°23/12/072 PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

M. ROUX.- Le RSA annuel passagers et le TOP sont à 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Alors 5 % pour les tarifs d'outillage, etc. : même vote ?
Même vote.

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Pour les tarifs des droits de port applicables : 3 %.

N°23/12/073 PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024

M. ROUX.- C'est cela, 3 %, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote.

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Requalification de l'ancienne décharge du Palyvestre à Hyères, demande d'autorisations au préfet de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées. Madame Nathalie Bicaïs.

M. MASSON quitte la salle et donne procuration à M. GIRAN.

N°23/12/074 REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DU PALYVESTRE A HYERES - DEMANDE D'AUTORISATIONS AU PREFET DU VAR DE PENETRER ET D'OCCUPER TEMPORAIREMENT LES PROPRIETES PRIVEES

Mme BICAIS.- La Métropole assure le rôle de structure porteuse de l'Opération Grand Site (OGS) de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre des missions transférées au titre de la compétence valorisation du patrimoine naturel et paysager. La requalification de la zone du Palyvestre, porte d'entrée du double tombolo, constitue l'un des enjeux majeurs de l'OGS.

Un emplacement réservé au bénéfice de la Métropole, d'une surface de 8,6 hectares, est inscrit au PLU d'Hyères afin de requalifier l'ancienne décharge appartenant à des propriétaires privés en indivision. Il est nécessaire de réaliser des études diagnostiques du site afin de permettre une évaluation de la valeur des biens et des possibilités de réhabilitation de cette ancienne décharge. La Métropole n'arrive pas à obtenir les accords de tous les indivisaires de ces parcelles dans la mesure où certaines successions ne sont pas réglées. Le Préfet du Var peut délivrer un arrêté autorisant ses agents et l'entreprise chargée des travaux à pénétrer dans les propriétés privées et les occuper temporairement pour y exécuter des études, procédure prévue par la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les autorisations des services de l'État de pénétrer dans les propriétés privées précitées pour les agents de la Métropole et l'entreprise en charge des études, ainsi que d'engager des démarches administratives et foncières nécessaires à la requalification de l'ancienne décharge.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Deux précisions : cela se fait en parfait accord avec le propriétaire qui est sur place, mais c'est une famille nombreuse et, dans les indivisions, il y a souvent des oppositions incontournables. Et la deuxième chose, c'est une opération

qui s'inscrit dans l'Opération Grand Site, c'est-à-dire que c'est une magnifique plateforme qui a été réalisée dans des conditions particulières, mais si l'on s'apercevait qu'il n'y a pas d'émanations de gaz, que cela peut être coffré, etc., ce serait comme observatoire des Salins, un observatoire ornithologique, quelque chose d'absolument exceptionnel. C'est pourquoi on veut en savoir plus.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. J'espère que vous ne l'êtes pas. Je vous souhaite de bonnes fêtes et rendez-vous à l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

**M. le Président de la Métropole
Jean-Pierre GIRAN**

**La Secrétaire de séance
Anaïs DIR**